

LANGUE et société

N° 19 avril 1987

UNE VISION COMMUNE
DU PAYS



André Laurendeau (1912-1968) et Davidson Dunton (1912-1987), premiers présidents conjoints de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. C'est avec une inlassable patience que ces deux hommes ont travaillé à l'avènement de la paix et de la justice linguistiques au Canada. Leurs écrits et leur action auront profondément marqué l'évolution à long terme de notre pays. Les Canadiens leur doivent une fière chandelle.

revue d'information et d'opinion, est publiée trois fois l'an par le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier. Elle a pour objet de favoriser la réforme du régime linguistique canadien, en alimentant la réflexion et en servant de tribune pour l'examen des grandes questions linguistiques qui se posent au Canada et à l'étranger.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs.

Comité consultatif

Nick Ardanaz

Directeur, école primaire Richardson, Delta (Colombie-Britannique)

Jean-Denis Gendron

Directeur, Centre international de recherche sur le bilinguisme, Université Laval, Québec (Québec)

John Godfrey

Recteur, Université de King's College, Halifax (Nouvelle-Écosse)

John Gray

Rédacteur national, The Globe and Mail, Toronto (Ontario)

Bernard Wilhelm

Directeur, Centre d'études bilingues, Université de Regina, Regina (Saskatchewan)

Langue et Société est une réalisation de la Direction des communications du Commissariat aux langues officielles. Directeur : Anne-Marie D.-Sylvestre ; rédacteur en chef invité : Fernand Doré ; adjointe au rédacteur en chef : Wendy Johnson ; coordination et travaux de secrétariat : Darlene Amyotte et Thérèse Boyer ; adaptation-révision : Les Productions Brabant et Claude Major ; correction : Patricia Morissette ; production : Patricia Goodman.

Les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires et suggestions à la rédaction, à l'adresse suivante : Directeur Langue et Société, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada K1A 0T8. Tél. : (613) 995-7717.

Le Commissariat se fera un plaisir de fournir des exemplaires gratuits de la revue.

Quiconque souhaiterait reproduire l'un ou l'autre des articles parus dans Langue et Société n'a qu'à en faire la demande au directeur.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987
Imprimé au Canada ISSN 0709-7751

COMMISSAIRE AUX LANGUES
OFFICIELLES
COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES



QUELQUE VINGT ANS PLUS TARD...
D'Iberville Fortier 3

LE MOMENT EST VENU...
Stacy Churchill et Anthony Smith 4

RÉACTIONS ET COMMENTAIRES

Pourquoi sommes-nous moins divisés ?
Gérard Pelletier 9

Regard neuf sur le bilinguisme
John Carson 12

Vers l'égalité linguistique
David Crombie 13

Entre l'espoir et le désenchantement
Yves Laurendeau 15

Au cœur de la vie canadienne
Norman Webster 16

L'univers politique et la réalité
Paul-André Comeau 18

Une profonde mutation
Ernie Epp 20

Le bilinguisme et la réalité canadienne
Jean-Robert Gauthier 21

RETOUR AUX SOURCES
Gilles Lalande 22

LA LANGUE ET LA TÉLÉDIFFUSION :
UNE ENTREVUE AVEC
GERALD CAPLAN
Wendy Johnson 25

L'AVENIR DES MINORITÉS DE
LANGUE OFFICIELLE
Joseph Eliot Magnet 29

UNE AFFAIRE PRESSANTE
Stuart Beaty 33

EMMANUELLE GATTUSO ET
SARAH HOOD ONT LU POUR VOUS...

Confidences publiques
Emmanuelle Gattuso 3

A la recherche de l'harmonie
Sarah Hood 37

Quelque vingt ans plus tard ...

D'IBERVILLE FORTIER

Le décès, en février dernier, de Davidson Dunton vient nous rappeler tout ce que le pays doit à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et particulièrement à ses premiers présidents conjoints, André Laurendeau et Davidson Dunton. Qu'on nous permette de leur dédier la présente livraison de *Langue et Société*.

Tout a commencé par la publication, le 20 janvier 1962, d'un éditorial à la fois sobre et dramatique d'André Laurendeau — alors rédacteur en chef du *Devoir* — réclamant la tenue d'une enquête sur le bilinguisme. Citons-le : « Je propose pour ma part un moratoire des miettes : pas de chèques bilingues, pas de nouvelles inscriptions bilingues, pas de concessions parcelaires pour un temps. En leur lieu et place, une enquête royale. » Il ajoutait en conclusion : « Paris valait bien une messe ; le Canada vaut peut-être une enquête. » C'est que le piteux état des relations entre les francophones du Québec et le reste du Canada lui faisait craindre le pire pour l'avenir du pays.

Créée par les autorités fédérales à l'été 1963, la Commission se mettait à l'œuvre dès l'automne suivant. Après des entretiens avec des centaines de personnalités de tous les milieux et de partout au pays, puis des rencontres avec de milliers de Canadiens lors de vastes consultations régionales, les commissaires s'étaient vus obligés d'affirmer : « Le Canada traverse actuellement, sans toujours en être conscient, la crise majeure de son histoire. »

Où en sommes-nous près d'un quart de siècle plus tard ? Manifestement, l'éclatement appréhendé du pays ne s'est pas produit, et le

séparatisme a perdu de son attrait. L'article de MM. Stacy Churchill et Anthony Smith (pp. 4-8), qui ouvre ce numéro, montre en effet que la question linguistique n'oppose plus aussi farouchement qu'hier francophones et anglophones. Mieux encore, leur analyse du sondage que nous avons commandé à la firme Réalités canadiennes en 1985 les amène à conclure que, d'un océan à l'autre, des majorités se dégagent en faveur de la dualité linguistique et de certains services publics dans la langue de la minorité provinciale. Mais comme ils le signalent eux-mêmes, les Canadiens, et notamment les responsables politiques, se doivent de pousser à la roue plus résolument que jamais sous peine de recul. C'est aussi l'avis de la plupart de ceux qui collaborent à cette livraison de *Langue et Société*.

Un deuxième volet regroupe les réactions aux données du sondage, ainsi qu'à l'article de MM. Churchill et Smith, de plusieurs personnalités qui s'intéressent de près au dossier linguistique. Ce sont : Gérard Pelletier, parrain de la *Loi sur les langues officielles*, John Carson, ancien président de la Commission de la Fonction publique, David Crombie, actuel Secrétaire d'État, Yves Laurendeau, fils d'André Laurendeau, Norman Webster, rédacteur en chef du *Globe and Mail*, Paul-André Comeau, rédacteur en chef du *Devoir*, Ernie Epp, député néo-démocrate, et Jean-Robert Gauthier, député libéral. Même les plus réticents ou les plus nuancés d'entre eux reconnaissent que l'optimisme est de mise.

Nos lecteurs ne manqueront pas de s'intéresser par ailleurs aux quatre articles qui clôturent l'essentiel de ce numéro. Pour sa part, Gilles Lalonde, ancien sous-commissaire

aux langues officielles, préconise à la fois un retour aux sources, c'est-à-dire aux réflexions et aux recommandations de la Commission B.B., et une vigoureuse relance. Interviewé par Wendy Johnson, Gérald Caplan, coprésident du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion, décrit le rôle que les médias électroniques sont appelés à jouer dans l'édification d'un Canada bilingue. Selon le professeur Magnét, l'État doit aider les minorités à se doter des infrastructures économiques qu'exige leur épanouissement. Enfin, Stuart Beaty, de notre commissariat, nous parle des droits scolaires qui ont été conférés aux minorités en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et des obligations des provinces en la matière.

En terminant, je voudrais de nouveau rendre hommage aux membres de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, à son deuxième coprésident, Jean-Louis Gagnon, et spécialement aux regrettés André Laurendeau et Davidson Dunton en leur disant en votre nom et au mien : à vous tous, le pays reconnaissant !



D'Iberville Fortier

Dans l'ensemble, la situation nationale est favorable. La politique linguistique a manifestement porté fruit. S'il faudra du courage pour étendre le débat à de nouvelles sphères d'activité, les données indiquent cependant que les générations montantes appuieront largement les initiatives des pouvoirs publics.

Le moment est venu...

STACY CHURCHILL
ANTHONY H. SMITH

*« Le moment est venu », dit le Morse,
« de parler de nombre de choses. »*

LEWIS CARROLL
De l'autre côté du miroir

Le débat sur les langues officielles au Canada se poursuit toujours à l'abri d'un langage codé : on parle de *dualité* ou d'*égalité linguistique* ; le français et l'anglais sont dits *langues officielles*, et le tout s'appelle *bilinguisme*. Ce code, qui nous vient du passé, informe et déforme notre perception des problèmes linguistiques d'aujourd'hui.

Or des données récentes viennent indiquer que les schémas fondés sur les conflits du passé ne correspondent plus à l'état actuel des mentalités. S'il existe toujours des différences régionales, il ne s'agit plus de deux camps qui s'affrontent.

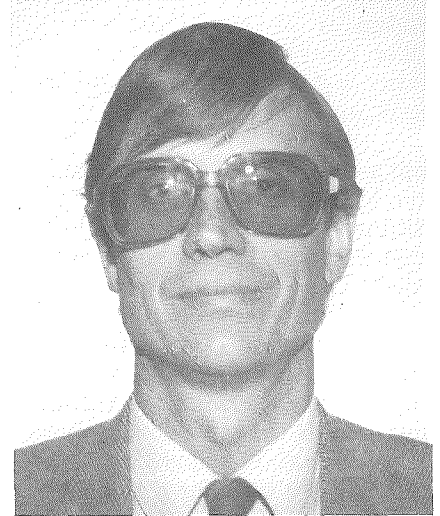
A l'évidence, il reste des francophones québécois hostiles à l'anglais, et des anglophones hors du Québec hostiles au français. Du reste, la persistance de certaines disputes linguistiques montre assez que l'opposition existe toujours. Mais ce qui compte vraiment, en définitive, ce sont les nombres : l'affrontement met-il en jeu une part importante de la population ou n'est-il qu'un résidu du passé ? A cet égard, il y a lieu de croire que les deux solitudes sont aujourd'hui bien plus proches qu'elles ne l'ont jamais été. La comparaison des extrêmes révélés par le sondage — les points de vue du Québec et ceux de la Colombie-Britannique — vient illustrer cette thèse.



Professeur à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Stacy Churchill a publié diverses études portant sur l'enseignement dispensé aux minorités francophones.

Les attitudes des années 80
De nombreux Canadiens de langue anglaise seront peut-être étonnés d'apprendre que l'adhésion des Québécois au bilinguisme tant individuel qu'institutionnel est très marquée. Au Québec, le taux de bilinguisme élémentaire est de deux à trois fois plus élevé que dans les autres provinces. Près de la moitié des Québécois (47 p. 100) peuvent « soutenir une conversation, mais avec difficulté » dans l'autre langue ou la parler « sans aucune difficulté ». Si l'on mesurait le bilinguisme passif, qui consiste à savoir lire ou à pouvoir comprendre les émissions télévisées, il est probable qu'on obtiendrait un taux beaucoup plus élevé encore.

Fait stupéfiant, 99 p. 100 des Québécois estiment que la capacité de



Après des études en sociologie aux universités Leicester, en Angleterre, et Princeton, aux États-Unis, Anthony Smith a enseigné à l'Université de Toronto.

parler les deux langues est très importante, ou assez importante, pour l'avenir d'un jeune. Et 93 p. 100 d'entre eux approuvent l'enseignement obligatoire du français et de l'anglais à l'école.

Les Québécois sont presque aussi nombreux à soutenir les droits linguistiques de la minorité anglophone qu'à porter un jugement favorable sur l'apprentissage de l'anglais : 98 p. 100 des francophones du Québec souscrivent au droit des anglophones de leur province de faire instruire leurs enfants en anglais ; 89 p. 100 estiment qu'ils ont droit aux services hospitaliers dans leur langue. Enfin, 85 p. 100 appuient le service en langue anglaise dans les bureaux de poste, et 82 p. 100 dans les grands magasins.

Que dire maintenant du point de vue des Canadiens de langue anglaise ? Les recherches sur l'opinion confirment-elles l'hostilité de l'Ouest ? D'après les données du sondage, certaines idées préconçues correspondraient à la réalité. Toutes les questions du sondage portant sur l'attitude envers le bilinguisme montrent que la région de l'Atlantique est la plus favorable, suivie de l'Ontario, puis de la Prairie et de la Colombie-Britannique. Si l'on utilisait ces données pour faire le portrait du Canadien le moins susceptible d'appuyer le bilinguisme, il s'agirait d'un anglophone âgé de cinquante ans ou plus, qui n'a jamais appris le français, qui ne l'entend jamais parler, et qui vit dans l'Ouest.

Ce portrait semble confirmer le passé, ranimer les oppositions d'hier. Mais les chiffres comptent davantage, et ils sont éloquentes.

En Colombie-Britannique, 69 p. 100 de la population estime qu'il est important pour un jeune qui veut avancer dans la vie de parler l'anglais et le français ; 77 p. 100 estiment que ce serait une bonne chose si tous les Canadiens parlaient les deux langues, et 59 p. 100 appuient l'enseignement obligatoire des deux langues à l'école.

Si la présence francophone n'est guère marquée en Colombie-Britannique (à peine 2 p. 100 de la population au recensement de 1981), 57 p. 100 des Colombiens estiment pourtant que les résidents francophones de la province devraient avoir le droit de faire instruire leurs enfants en français. De même, une majorité (55 p. 100) croit que l'on devrait leur offrir les services hospitaliers dans leur langue.

Il est vrai que seuls 36 p. 100 des répondants nomment le français et l'anglais lorsqu'on leur demande dans quelles langues le gouvernement provincial devrait offrir ses services. Cependant, lorsque l'on pose la question des droits linguistiques eu égard aux services vitaux, leur prestation en français reçoit l'appui de la majorité. Il semble que les questions précises portant sur la satisfaction des besoins humains essentiels mettent au jour des attitudes sous-jacentes plus favorables que les questions de caractère abstrait sur les services gouvernementaux.

En exposant ainsi le contraste entre le Québec et la Colombie-Britannique, nous avons laissé de côté la description détaillée de la région de l'Atlantique et de l'Ontario — où l'appui aux services en langue française est important — ainsi que celle de la Prairie, où les réactions sont comparables à celles de la Colombie-Britannique. Les chiffres, là aussi, sont éloquentes.

Dans la région de l'Atlantique, c'est en réponse à toutes les questions du sondage que la majorité exprime son appui à la prestation de services en français, appui qui va de 62 p. 100 pour les services dans les grands magasins à 82 p. 100 pour ceux du gouvernement fédéral.

En Ontario, la majorité appuie les droits linguistiques pour toutes les questions touchant le secteur public. Pour celles concernant le secteur privé, l'appui se situe entre 40 et 50 p. 100.

La Prairie accorde également son appui aux droits linguistiques essentiels pour la minorité : les chiffres y sont comparables à ceux de la Colombie-Britannique.

Les données en provenance de l'Ontario et des Maritimes montrent que, pour de nombreuses questions, ces régions occupent le créneau entre le Québec et l'Ouest. Lorsque l'on additionne les résultats régionaux, la situation nationale, dans l'ensemble, est favorable. L'appui aux services dans la langue des minorités provinciales se chiffre à 50 p. 100 et plus pour toutes les questions intéressant aussi bien le secteur public que le secteur privé. Si l'on ne tient compte que de l'opinion des majorités anglophones, l'appui se situe à 50 p. 100 ou plus pour toutes les questions regardant le secteur public, tandis que l'appui aux services en français dans le secteur privé se situe entre 40 et 50 p. 100.

Les questions précises portant sur la satisfaction des besoins humains essentiels mettent au jour des attitudes sous-jacentes plus favorables que les questions de caractère abstrait sur les services gouvernementaux.

Les facteurs déterminants

Les données du sondage offrent des indices importants quant aux influences qui contribuent à déterminer les attitudes envers les langues officielles. Trois facteurs sont en corrélation étroite avec plusieurs attitudes exprimées par les

Le Québec et la dualité linguistique

Fait stupéfiant, 99 p. 100 des Québécois estiment que la capacité de parler les deux langues est très importante, ou assez importante, pour l'avenir d'un jeune. Et 93 p. 100 d'entre eux approuvent l'enseignement obligatoire du français et de l'anglais à l'école.

Les Québécois sont presque aussi nombreux à soutenir les droits linguistiques de la

minorité anglophone qu'à porter un jugement favorable sur l'apprentissage de l'anglais. Quatre-vingt-huit pour cent des francophones du Québec souscrivent au droit des anglophones de leur province de faire instruire leurs enfants en anglais. Quatre-vingt-neuf pour cent estiment qu'ils ont droit aux services hospitaliers dans leur langue. Quatre-vingt-cinq pour cent appuient le service en langue anglaise dans

les bureaux de poste, 82 p. 100 dans les grands magasins.

Le contact avec l'autre langue officielle a des effets très nets sur les réactions qu'elle inspire. Autant au Québec qu'au Canada anglais, ceux qui ont le plus d'occasions d'entendre l'autre langue sont les plus nombreux à appuyer les droits linguistiques de la minorité.



L'adhésion des Québécois au bilinguisme tant individuel qu'institutionnel est très marquée. Au Québec, le taux de bilinguisme élémentaire est de deux à trois fois plus élevé que dans les autres provinces.

répondants : ce sont l'âge, le nombre d'années consacrées à l'apprentissage de la langue seconde, et les contacts avec l'autre langue. L'âge et les années d'apprentissage sont particulièrement déterminants pour les Canadiens de langue anglaise, mais ces facteurs influent moins sur les points de vue des francophones québécois. Quant au contact linguistique, ses effets sont significatifs partout au Canada, mais là encore, c'est au Canada anglais qu'il compte le plus.

Le bilinguisme, un outil pour la jeunesse

Chez les Canadiens anglophones, les attitudes envers les langues officielles sont fortement déterminées par l'âge. Cette corrélation a fait l'objet, dans une livraison précédente (*Langue et Société*, n° 18, septembre 1986, pp. 5-11), d'une analyse dont nous rappelons ici les principales conclusions.

La valeur accordée par l'individu à la connaissance ou à l'emploi de l'autre langue est liée à l'âge, tant chez les francophones que chez les anglophones. Les jeunes sont plus nombreux à vouloir apprendre la langue seconde, l'intérêt diminuant avec l'âge. A la plupart des autres questions, les francophones québécois de tous les groupes d'âge apportent une réponse extrêmement favorable.

Il existe une perception qui n'est nullement influencée par l'âge : les Canadiens de toutes les générations estiment en effet que le bilinguisme est utile aux jeunes.

Même si les plus âgés n'accordent pas pour eux-mêmes une grande valeur à la connaissance de la langue seconde, ils sont en faveur de son apprentissage par leurs enfants et leurs petits-enfants.

D'autre part, l'appui aux droits linguistiques des minorités présente des caractéristiques différentes selon le groupe linguistique. L'appui des francophones aux droits des Québécois anglophones est manifeste dans toutes les catégories d'âge : grosso modo, il n'est pas influencé par l'âge. Par contre, chez les anglophones à l'extérieur du Québec, l'appui aux droits linguistiques des francophones est le plus fort chez les jeunes ; il diminue de façon spectaculaire avec la progression de l'âge.

Un plus grand respect des droits de la minorité

Les effets marqués de l'âge sur les anglophones se manifestent de façon soutenue pour toute la gamme des attitudes envers le bilinguisme et les droits linguistiques : ce sont toujours les jeunes qui y sont le plus favorables. Des résultats aussi nets et constants ne sont pas le fruit du hasard : manifestement, un facteur déterminé les provoque de façon systématique. Or, c'est l'apprentissage de la langue française qui constitue à cet égard la cause la plus probable. En plus de servir son objectif immédiat, celle-ci contribue aussi, semble-t-il, à accroître la sensibilité aux droits des minorités linguistiques.

Les données du sondage qui portent sur la relation entre les attitudes et le temps consacré à l'apprentissage de la langue seconde au Canada anglais viennent confirmer l'importance de ce facteur.

Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les effets de l'apprentissage antérieur du français sur les attitudes des anglophones envers les services hospitaliers en français. Globalement, 65 p. 100 des anglophones de l'extérieur du Québec appuient de tels services. Soixante-dix-neuf pour cent de ceux qui ont étudié le français pendant cinq ans ou plus y sont favorables ; chez ceux qui ne l'ont jamais étudié, cette proportion tombe à 54 p. 100. L'apprentissage antérieur du français a un effet tout aussi déterminant sur les points de vue des anglophones quant à tous les autres droits linguistiques qui ont fait l'objet du sondage.

Les Québécois francophones, qu'ils aient étudié l'anglais pendant cinq ans ou plus ou qu'ils ne l'aient jamais étudié, sont également nombreux à soutenir les droits de la minorité. Au Québec, l'âge et l'apprentissage antérieur de l'anglais n'ont guère d'effet sur les attitudes en matière de langues. C'est le poids de l'anglais au Québec, plutôt que l'âge ou l'ins-truction, qui semble déterminant.

Le contact avec l'autre langue officielle a des effets très nets sur les réactions qu'elle inspire. Autant au Québec qu'au Canada anglais, ceux qui ont le plus d'occasions d'entendre l'autre langue sont les plus nombreux à appuyer les droits linguistiques de la minorité.

L'analyse des attitudes envers les droits linguistiques dans le secteur privé — droits pour lesquels l'appui global est le plus faible — illustre bien cette affirmation : 89 p. 100 des Québécois francophones qui entendent quotidiennement parler anglais estiment que les anglophones de leur province devraient recevoir des services dans leur langue dans les grands magasins. Par contre, chez ceux qui, à l'autre extrême, n'entendent jamais parler anglais, ce pourcentage se situe à 74 p. 100.



En Colombie-Britannique, 69 p. 100 de la population estime qu'il est important pour un jeune qui veut avancer dans la vie de parler le français et l'anglais.

Les réactions des Canadiens anglophones de l'extérieur du Québec sont sensiblement les mêmes, mais les écarts sont beaucoup plus importants. Ainsi, 75 p. 100 de ceux qui entendent quotidiennement parler français sont en faveur de services en français dans les grands magasins pour la minorité de leur province, alors que chez ceux qui n'entendent jamais parler français, cette proportion chute à 28 p. 100.

Incidences sur la politique linguistique

Des différences aussi marquées entre les anglophones qui sont en contact avec le français et ceux qui ne le sont pas ont de quoi susciter l'inquiétude. En effet, le lien entre les opinions et l'aspect le plus immuable de la situation linguistique au Canada — la répartition géographique du français — est manifeste. De telles données viennent confirmer la nécessité de contrer les effets de cette répartition par des mesures destinées à promouvoir, chez les anglophones, un plus vif intérêt pour la langue et la culture françaises ; soulignant une fois de plus l'importance de l'apprentissage de la langue seconde et des programmes d'échanges.

Les réponses au sondage justifient, de façon générale, la politique et les programmes actuels du gouvernement. Si l'appui dont bénéficient en ce moment les minorités au

chapitre de l'accès aux services dans leur langue n'est pas suffisant pour que l'on puisse mener une action concrète dans toutes les régions ou dans tous les secteurs, l'état de l'opinion publique cependant d'importantes possibilités de progrès immédiats et autorise les plus grands espoirs en ce qui concerne l'élargissement des frontières de la politique linguistique.

Tout d'abord, la prestation de services dans les deux langues par le gouvernement fédéral est un fait accepté : fort de l'appui de la population, il pourra donc continuer de pousser à la roue en ce domaine.

L'opinion publique approuve aussi les garanties juridiques inscrites dans la *Charte canadienne des droits et libertés* au chapitre de l'enseignement dans la langue des minorités provinciales. Ces données devraient susciter un regain de courage chez les gouvernements provinciaux qui désirent s'atteler à la tâche d'offrir aux francophones hors du Québec un enseignement de qualité.

Le temps d'agir

Étant donné la faveur considérable dont jouit la prestation de services de santé en français et en anglais, on pourra s'attaquer en priorité à ce dossier et adopter des mesures importantes. Concrètement, il s'agira d'offrir, à l'extérieur du Québec, du Nouveau-Brunswick et

des quelques centres de l'est de l'Ontario où ils existent présentement, des services médicaux et hospitaliers en langue française.

Sans doute, le large appui du public à la prestation de services vitaux dans la langue de la minorité francophone ou anglophone a-t-il des incidences — que le sondage n'a pas élucidées — sur certains autres services qui ne sont offerts que dans la langue de la majorité, et dont bon nombre relèvent de la compétence des provinces (droit criminel et civil, assistance sociale, garderies, etc.).

Ventilées selon les catégories d'âge, les réponses donnent à entendre que l'appui à une gamme élargie d'initiatives se généralisera davantage au fur et à mesure que les jeunes anglophones d'aujourd'hui avanceront en âge. C'est qu'ils se disent déjà, avec l'accord de leurs parents, très intéressés à apprendre le français et qu'ils font preuve d'une grande ouverture d'esprit à l'égard des droits linguistiques.

Les irremplaçables programmes d'échanges

Les mesures en faveur de l'enseignement de la langue seconde et des programmes d'échanges ont-elles été efficaces, et devraient-elles continuer de l'être. A la longue, cependant, elles ne porteront fruit que si la présence et le statut de la langue française s'affirment dans les diverses collectivités à travers le pays. Il ne faut pas oublier que la valeur accordée au français par les anglophones sera fonction de son utilité. Ainsi, la politique linguistique de l'avenir pourrait avoir comme grand objectif d'accroître la part du français dans toutes les sphères d'activité au Canada, et notamment dans celle des affaires.

Les résultats du sondage semblent indiquer que l'appui des Canadiens à la prestation de services bilingues par l'entreprise privée est étonnamment fort. Globalement, 53 p. 100 des Canadiens se disent favorables à de tels services. Sur ce plan, il existe toutefois des différences importantes entre les francophones et les anglophones, la proportion de répondants favorables étant de 76 et 44 p. 100

respectivement dans ces deux groupes.

Une sensibilisation nécessaire

Le bilinguisme du secteur privé n'a pas vraiment fait l'objet d'un débat public, ou d'initiatives de politique, au cours des vingt dernières années ; c'est par osmose, apparemment, que l'idée d'un accès aux services de l'entreprise privée dans les deux langues aurait pénétré les esprits. Il faudra du courage pour amorcer semblable débat alors que l'on n'a guère proposé jusqu'ici de mesures à ce chapitre. Chose certaine, si l'on veut que de telles mesures portent fruit, il faudra notamment consentir de sérieux efforts pour sensibiliser les majorités anglophones à l'importance de ce volet de la réforme du régime linguistique canadien.

Les données du sondage donnent à penser que divers programmes, dont certains existent déjà, pourraient grandement favoriser cette nécessaire conversion. Les possibilités offertes aux jeunes, et surtout aux jeunes anglophones, d'étudier et d'utiliser leur langue seconde constituent la plus importante de

Comment se fait-il que l'on soit si peu enclin à poursuivre le débat sur les langues officielles en des termes que le public comprendrait ? Bien sûr, les politiciens ont toujours préféré se réfugier dans l'ambiguïté. Mais en matière de langues, la peur joue aussi un rôle. A différents moments, à différents endroits, les francophones et les anglophones se sont battus, se sont haïs. La question linguistique, serait notre boîte de Pandore : nous l'avons déposée dans la capitale, nous en avons doré le couvercle et, attentifs à la symétrie, nous y avons inscrit des phrases magiques dans les deux langues pour être sûrs qu'elles y soient sur le même pied. Nous réservons à ce grand symbole national une place d'honneur lors des cérémonies d'État où le bilinguisme se pratique tel un rite ; mais nous n'osons l'ouvrir de crainte que les maux du passé ne viennent menacer l'avenir.



En Ontario, la majorité appuie les droits linguistiques pour toutes les questions touchant le secteur privé.

ces mesures. Les programmes d'échanges multiplient les occasions de rapports entre francophones et anglophones. La création d'organismes qui fonctionnent dans les deux langues peut aussi accroître la fréquence des contacts et promouvoir les changements de mentalité. Enfin, la télédiffusion d'État, dans la langue de la minorité, permet aux francophones de se familiariser avec l'anglais et aux anglophones avec le français.

Il y a quelque vingt ans que le gouvernement fédéral proclame son bilinguisme. Si la confusion règne toujours quant au sens de certains termes, la majorité de la population appuie concrètement aujourd'hui l'idée d'enseigner le français et l'anglais aux jeunes et, sur le plan des principes, l'accès aux services vitaux dans les deux langues. La vigueur de cet appui à l'échelle du pays est telle qu'il est maintenant possible d'adopter une phraséologie nouvelle pour débattre la politique linguistique.

Au-delà des idéologies figées

En réduisant les possibilités d'affrontements à ciel ouvert, le langage codé des années 60 servait les besoins des responsables de la réforme de notre régime linguistique. Aujourd'hui, cependant, dans une situation plus favorable, il ne sert qu'à rappeler les idéologies

figées qui nourrissent les querelles d'autrefois. L'opposition aux nouvelles initiatives est probablement inévitable ; sans doute la verra-t-on diminuer grâce à la volonté politique d'une nouvelle génération profondément acquise au bilinguisme. Un nouveau discours officiel favorisera sans aucun doute l'expression publique d'un appui incontestable, partout au pays, en faveur des droits linguistiques des citoyens canadiens. Les vieilles formules ne feront jamais que ranimer les vieux réflexes.

Le moment est donc venu d'abandonner le discours traditionnel et de parler en termes simples et clairs de besoins humains. Au lieu de « bilinguisme officiel » et d'« égalité linguistique », on ferait mieux désormais de parler de services offerts aux minorités d'expression française et anglaise dans leur propre langue.

N.B. Cet article s'appuie sur les données recueillies par Réalités canadiennes lors d'un sondage national effectué à l'automne 1985 auprès de quelque 4 000 Canadiens. Les tableaux regroupant les principales données sur lesquelles s'est fondée l'analyse des auteurs ont été réunis dans l'encart à la fin du présent numéro.

Nous avons crû que les lecteurs de Langue et Société aimeraient savoir ce que des gens qui ont été mêlés de près aux débats qui ont accompagné la mise en œuvre parfois houleuse de la réforme du régime linguistique canadien, pensaient des résultats du sondage effectué par la firme Réalités canadiennes et de l'interprétation qu'en font MM. Churchill et Smith. Il nous a également semblé opportun de solliciter les commentaires de représentants de nos principales formations politiques ainsi que des rédacteurs en chef du Devoir et du Globe and Mail.

RÉACTIONS ET COMMENTAIRES

Pourquoi sommes-nous moins divisés ?

GÉRARD PELLETIER

Commenter les résultats d'un sondage est toujours un exercice périlleux, surtout pour un commentateur qui éprouve une méfiance spontanée à l'égard de tous les sondages et de toutes les conclusions qu'on en tire. Que dire alors de la tâche qui consiste à commenter l'analyse d'un sondage, déjà effectuée par deux savants spécialistes en la matière ? Elle constitue un défi redoutable, une invite à la témérité. Si je me suis laissé convaincre que je devais l'entreprendre, c'est sans doute à cause de l'intérêt très vif que je porte depuis longtemps au sujet abordé.

Langue et Société me demande : « Comment expliquez-vous les changements majeurs révélés par le sondage et qui marquent une évolution extraordinaire de l'opinion canadienne anglophone sur les questions relatives aux langues officielles ? »

Me voici déjà bien embarrassé car je ne suis pas certain que ce sondage révèle une telle évolution. Nos deux analystes n'en sont pas

certaines eux non plus. Bien qu'ils le laissent clairement entendre, ils ne l'affirment nulle part. Leur réserve s'explique facilement : ils ne disposent en effet d'aucun point de comparaison. Pour tirer des conclusions fermes, il faudrait à tout le moins qu'un autre sondage comparable ait été pratiqué sur le même sujet vers 1969 puisqu'on fait débiter l'évolution présumée au moment de l'adoption de la Loi sur les langues officielles. Or nous ne disposons pas d'une telle étude, que je sache. Et s'il en existe une, MM. Churchill et Smith ne la citent nulle part dans leur analyse.

Pour laisser entendre qu'il y a progrès, sur quoi peuvent-ils donc se fonder ? Sur divers signes nombreux certes, mais plus ou moins probants.

Par exemple, ils font grand état du fait que l'Ouest se déclare majoritairement favorable à l'existence d'un enseignement et de services hospitaliers administrés en langue française aux francophones de ces provinces. Sans le dire clairement, ils nous donnent à comprendre qu'il s'agit là d'une nouveauté par rapport à 1969. En sont-ils bien certains ?

Ce qu'ils savent de 1969, c'est que dans tout le Canada nombre de politiciens anglophones, provinciaux et fédéraux, refusaient à l'époque toute idée de services en français. C'était bien connu. Je me souviens

pour ma part d'un ministre de l'éducation qui m'accueillit un jour à Halifax en me déclarant sur un ton offusqué : « *Something very sad took place this week in Nova Scotia. Unilingualism raised its ugly head again* ». Comme je n'avais jamais vu l'unilinguisme anglais de cette province incliner la tête, fût-ce d'un millième de degré, je me demandais bien comment il aurait pu la relever ! De quoi parlait donc le ministre ? C'est l'unilinguisme français qui troublait son sommeil parce qu'un groupe de parents francophones étaient venus demander pour leurs enfants une école où la langue d'enseignement fût le français. Or, à la même époque et dans la même province, des parents anglophones par milliers réclamaient déjà pour les leurs des cours de français par immersion.

Peut-être se souvient-on aussi qu'Allan Blakeney, alors premier ministre de la Saskatchewan, déclara à la télévision, au cours d'une conférence constitutionnelle : « Je suis disposé à mettre en œuvre quelques services en français. Cependant, que la minorité francophone de la Saskatchewan ne s'y trompe pas : ce n'est pas pour elle que je le ferais mais pour les francophones de passage dans nos grandes villes. » Il retardait singulièrement sur l'ensemble de la population de sa province qui se montrait bien incapable de distinguer

tions aussi subtiles et aussi mesquines.

Quant aux politiciens fédéraux, les irréductibles du parti conservateur, ceux que Robert Stanfield, malgré son remarquable courage, n'arrivait pas à neutraliser, ceux-là sont bien connus. Ce qui l'est moins, c'est qu'au sein même du gouvernement libéral qui venait de faire adopter la *Loi sur les langues officielles*, bien peu de ministres anglophones acceptaient de se compromettre en public en faveur de cette mesure et quelques-uns s'y opposaient en privé avec une singulière ardeur.

Oui, dans le milieu politique couvaient les plus bas préjugés. Comme aujourd'hui. Mais dans la population en général, un sondage aurait-il révélé le même crypto-racisme ? Rien de moins sûr. Vancouver, par exemple, sous le gouvernement particulièrement coriace de W.A.C. Bennett, comptait un nombre étonnant de francophiles. Quand le premier poste français de radio voulut y célébrer son premier anniversaire de naissance en invitant ses auditeurs à lui rendre visite, les locaux exigus de Radio-Canada furent pris d'assaut par une véritable marée humaine.

Sans doute les provinces à majorité anglophone comptaient-elles chacune sa clique francophobe (comme le Québec sa clique anglophobe). Et l'opposition féroce des politiciens provinciaux à l'expansion du français fournissait sûrement des renforts aux troupes de choc de l'intolérance. Mais cela, que je sache, n'a guère changé depuis, sauf peut-être au Nouveau-Brunswick où la remontée du français était amorcée depuis 1960.

Le cas de l'Ontario présente un intérêt particulier. Pour cette province, nous disposons de sondages assez anciens qui disent substantiellement la même chose que celui commenté par MM. Churchill et Smith, à savoir que la majorité des Ontariens (comme la quasi-totalité des médias) sont prêts au changement depuis des années, en matière linguistique. Mais dans les faits, l'évolution s'opère avec une rapidité directement proportionnelle au courage politique des hommes au pouvoir, c'est-à-dire

qu'à peu près rien ne bouge. Si les dirigeants politiques étaient résolus à faire périr par asphyxie l'importante communauté francophone ontarienne, comme cela s'est fait dans l'Ouest, ils n'agiraient pas autrement. Nourrir de miettes une personne qui meurt de faim, c'est une façon sûre de la voir trépasser tôt ou tard sans effusion de sang. Je ne crois pas toutefois que la classe politique ontarienne entretienne d'aussi noirs projets ; je la crois dépourvue de *tout* projet cohérent en cette matière. Ce ne sont pas des intentions malveillantes qui l'empêchent d'agir : c'est tout bonnement la peur de son ombre.

MM. Churchill et Smith affirment avec raison, sur la foi du sondage, qu'il est possible d'adopter des mesures visant à assurer, à l'extérieur du Québec et du Nouveau-Brunswick, un minimum de services sociaux essentiels, car on a la certitude de bénéficier à cet égard de l'appui de la majorité anglophone. En Ontario, les hommes politiques savent cela depuis deux décennies. Mais où sont les services hospitaliers en langue française ? Même pas, me dit-on, dans les hôpitaux ontariens qui relèvent du fédéral. Les premiers que j'aie moi-même connus dans cette province remontent à la grande prospérité d'Elliott Lake, à la fin des années 50, alors que les mineurs québécois y affluaient par milliers pour travailler dans les mines d'uranium. Un obstétricien d'origine québécoise m'avait confié (je me trouvais là comme journaliste en reportage) : « A l'hôpital, on exige que mes patientes s'adressent en anglais aux infirmières, même quand celles-ci comprennent le français. Comme il s'agit de jeunes accouchées, des femmes en pleine santé, je les mobilise comme militantes. Je leur dis : « Demandez la bassine en français. Et si l'on refuse de vous l'apporter, souillez votre lit ». Mieux qu'une campagne d'opinion, cette stratégie produit sans délai d'étonnants résultats... »

Est-ce l'impatience ou le réalisme qui m'empêche de croire que le français a fait au Canada des progrès « extraordinaires », au cours des vingt dernières années ?

Une conclusion s'impose pourtant hors de tout doute, quand on a pris connaissance du sondage dont il est ici question : la vision d'un Canada profondément divisé, partagé entre francophones fanatiquement nationalistes et anglophones majoritairement racistes et intolérants, cette vision qui menaçait de s'imposer, jadis et naguère, ne correspond plus, de toute évidence, à la réalité contemporaine.

Une majorité de Canadiens paraît disposée, du moins en théorie, à prendre en compte la dualité canadienne. Chez les francophones du Québec, cette majorité est une quasi-totalité. Chez les anglophones des autres provinces (le sondage ne nous renseigne pas sur les sentiments des anglophones québécois), la tolérance est moins assurée, varie d'une région à l'autre, se révèle, sur certains points, minoritaire dans les plaines de l'Ouest et en Colombie où la majorité des citoyens ne sait même pas encore, en 1986, que le français est une langue officielle au Canada. Il reste donc une longue route à parcourir.

Mais enfin, les tendances révélées par le sondage montrent que dans leur ensemble, les Canadiens ne sont pas en état de belligérence linguistique. Au contraire, la connaissance et l'usage des deux langues officielles leur paraît désirable, même quand ils n'en connaissent eux-mêmes qu'une seule. La même majorité qui a laissé ses gouvernements déposséder les Métis et exécuter Louis Riel, imposer l'inique règlement 17 aux francophones de l'Ontario, violer la Constitution au Manitoba pendant quatre-vingt-dix ans pour se débarrasser du français, proclamer en Saskatchewan : « *The sole language of instruction shall be English* », etc. etc., cette même majorité reconnaît aujourd'hui comme une richesse que voisinent dans notre pays deux langues différentes. Elle n'approuverait probablement pas que ses représentants élus ravivent la persécution active, même si elle tolère assez passivement que deux poids et deux mesures continuent en pratique de s'imposer dans la vie quotidienne. Des milliers de parents anglophones inscrivent leurs enfants aux programmes immersifs, ce qui constitue une

nouveauté authentique, indiscutable. Pour briguer la direction d'un parti fédéral, il faut savoir au moins baragouiner le français, ce qui est également nouveau.

Comment expliquer ce cheminement ?

Pour ce qui touche les francophones, ils n'ont guère cheminé. Depuis longtemps, la nécessité de la force à reconnaître l'importance de l'anglais. Depuis longtemps aussi les brimades subies aux mains de la majorité canadienne les a rendus conscients des méfaits de l'intolérance ; ils n'ont jamais voulu faire subir à leur minorité le sort qu'on leur faisait à eux-mêmes. Aucun gouvernement québécois n'a jamais piétiné les droits linguistiques des anglophones avec l'application et la constance qu'ont mise les gouvernements provinciaux anglophones à combattre la survie du français sur leur territoire.

Au Canada anglophone, nous avons parcouru, selon toute apparence, une assez longue route. Et dans la bonne direction. Qu'est-ce qui explique ce changement de cap ?

Au risque d'étonner lectrices et lecteurs, j'attribuerai à l'influence américaine la responsabilité première de l'évolution qu'on observe, en matière linguistique, chez nos compatriotes de langue anglaise. Un dicton français bien connu conseille : « Cherchez la femme ! » Quand il s'agit d'interpréter un phénomène culturel qui se produit chez les anglophones canadiens, il faut d'abord et avant tout « chercher l'Américain ».

Consciemment ou non, nos compatriotes de langue anglaise trouvent presque toujours leur inspiration outre-frontière. Or, nos voisins du sud ont redécouvert, depuis vingt ans, l'utilité, voire la nécessité de parler plus d'une langue. Le *New York Times* affirmait, dans un supplément sur l'éducation publié le 4 janvier dernier : « Il y a des années que l'apprentissage des langues étrangères dans nos établissements d'enseignement n'a joui d'une telle faveur. C'est ainsi qu'au congrès annuel de la Modern Language Association à New York, on

apprenait il y a un mois la création de 777 postes d'enseignant dans le secteur collégial. Il s'agit là d'une augmentation de plus de 50 p. 100 en deux ans, et, en chiffres absolus, du plus grand nombre de postes jamais créés. Par ailleurs, en Caroline du Nord, l'Assemblée législative a ordonné à tous les districts de dispenser l'enseignement des langues étrangères de la maternelle au secondaire. Enfin, à partir de l'an prochain, le réseau de la California State University exigera de tous les candidats à l'admission en première année qu'ils aient poursuivi avec succès, pendant deux ans, l'étude d'une langue étrangère ».

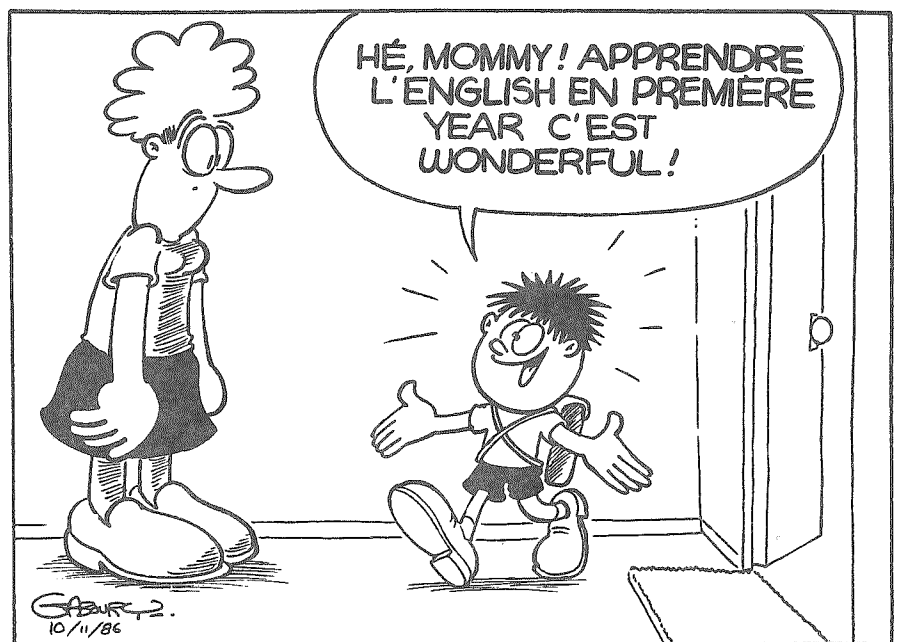
« Cette tendance n'est pas seulement le fait des gouvernements des États : elle se nourrit aussi de la volonté du Congrès et des milieux d'affaires. Dans un monde où la concurrence se fait de plus en plus forte, ceux-ci s'inquiètent en effet de ce que le pays ait souffert, sur le plan tant du commerce que de la stratégie, de l'incapacité de la plupart des Américains à maîtriser une autre langue ».

Voilà qui donne à réfléchir, surtout quand de tels propos nous arrivent d'un pays résolument unilingue...

Je mettrais sur le même pied comme facteur d'évolution l'adop-

tion de la *Loi sur les langues officielles* et la création du Commissariat. Jusque-là, le Parlement fédéral éprouvait un tel embarras à traiter de la question linguistique qu'il s'empressait, dès qu'elle était soulevée, de la balayer sous le tapis. La majorité parlementaire anglophone considérait même comme *divisive* et de mauvais goût qu'on y fit la moindre allusion. Or la Loi, d'une part, a dissipé ce brouillard et créé des obligations précises qui ont provoqué une véritable révolution (pas encore complétée) dans les pratiques du gouvernement fédéral. D'autre part, le Commissaire est là désormais pour tenir en éveil la conscience des gouvernants et pour empêcher que les problèmes linguistiques ne soient pas oubliés comme on les oubliait naguère si facilement.

Second facteur par ordre d'importance : le racisme a désormais très mauvaise réputation. Flagrant ou clandestin, conscient ou inconscient, économique ou culturel, il est discrédité. Jusqu'en 1945, on pouvait encore dire (et penser) tout haut : « *Speak white* » ou « *Sale nègre* » sans perdre l'estime normale qu'on se porte à soi-même. Mais à compter de cette date, avec les « découvertes » successives de l'holocauste, de la ségrégation aux États-Unis et de l'apartheid sud-africain, c'est devenu presque



Par Gaboury. Publié avec la permission du journal *Le Soleil*.

impossible. Depuis 1960, les comportements racistes ne se rencontrent plus guère que chez les victimes de désordres psychiques. Ai-je tort de croire que le sondage reflète aussi cette évolution-là ? Même quand on éprouve de fortes pulsions racistes, on s'efforce désormais de les contenir.

Peut-être aussi certaines réponses au sondage sont-elles aujourd'hui différentes de ce qu'elles auraient été voilà vingt ans, parce que l'enseignement des langues s'est amélioré ? En ce qui concerne les cours d'immersion, le progrès est indéniable. De toute façon, cet enseignement ne pouvait guère régresser : il était, dans les années 60, au plus bas niveau imaginable. Je me souviens de l'aveu que me fit un soir Bill Davis, alors ministre ontarien de l'Éducation : « Tu sais à quel problème je dois faire face ? Mon ministère emploie six mille professeurs de français dont quatre mille ne parlent ni ne comprennent cette langue. » Autre exemple, celui d'un collègue, député néo-démocrate de la Colombie, qui tenait à s'asseoir près de moi, au comité des affaires culturelles, en 1966, parce qu'il avait besoin d'un interprète pour pallier les faiblesses de la traduction simultanée. A la moindre défaillance du système, il se trouvait complètement perdu, incapable de saisir le sens de la phrase française la plus simple. Je traduais pour lui seul, mot à mot. Le manège durait depuis des semaines et nous étions devenus de bons amis quand je m'avisai un jour de lui demander ce qu'il faisait « dans le civil », avant son élection. Il rougit, jeta autour de lui un regard circulaire pour s'assurer que personne ne nous écoutait puis : « Crois-le ou non, *my friend*, me dit-il, j'étais instituteur et j'enseignais le français ! » L'enseignement de l'anglais au Québec était-il meilleur ? Sans doute un peu... mais pas davantage !

Enfin, dernier facteur dont on mesure encore mal l'importance et les effets : la conscience plus aiguë que nous avons tous aujourd'hui de la fragilité canadienne. Avant 1960, les citoyennes et les citoyens de notre pays éprouvaient une solide confiance au sujet de la cohésion du Canada. Même les sécessionnistes qui entretenaient le

projet de découdre la fédération canadienne avaient l'impression de s'attaquer à un monolithe, une sorte de Gibraltar politique. La tâche leur paraissait redoutable. Arriveraient-ils jamais à inquiéter vraiment la majorité de leurs concitoyens ?

Il leur a fallu, pour y parvenir, une décennie à peine. Et comme le disait M. Joseph Clark, à la veille du référendum québécois de 1980 : « La victoire du *oui* ne signifierait pas la fin de la Confédération ; la victoire du *non* ne marquerait pas la fin du problème. » De cela même, une majorité de Canadiens a pris conscience. Ils savent que le référendum n'a pas tout réglé, que seul un profond changement de l'état d'esprit majoritaire pourrait rendre possible une éventuelle solution.

Si nous tenons à notre pays, se disent-ils....

Regard neuf sur le bilinguisme

JOHN CARSON

J'ai été très touché lorsque *Langue et Société* m'a demandé de commenter les résultats d'un récent sondage sur les attitudes des Canadiens à l'égard du bilinguisme, des langues officielles ou du dossier linguistique. A vous de choisir l'expression qui vous convient le mieux. Je n'ai rien écrit sur ce sujet au cours des dix dernières années, tentant de panser les blessures que m'avait values ma réputation d'« ombudsman » durant les onze années, 1965-1976, de mon mandat à la présidence de la Commission de la Fonction publique. Quitte à être accusé de clairvoyance, j'avais prédit ces résultats dans le dernier paragraphe de mon article de 1977. Depuis ce temps, les attitudes de certains de nos concitoyens et de leurs enfants à l'égard des questions linguistiques se sont transformées. Et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Une langue, une religion

J'en parle avec émotion. Au cours des cinq dernières années, j'ai passé la majeure partie de mon temps dans un autre pays du Commonwealth, le Sri Lanka, dans le but de mettre en œuvre un programme de deuxième cycle en gestion des affaires et administration publique à l'Université de Sri Jayewardenepura. Les habitants de cette île enchantée, où pendant plus de deux mille ans le multiculturalisme et le bilinguisme ont coexisté tant bien que mal, sont maintenant engagés dans une guerre civile qui met en cause les Cingalais bouddhistes — dont le mot d'ordre est « une langue, une religion » — et une minorité militante de Tamouls hindouistes.

Sort qui aurait très bien pu être celui du Canada n'eussent été le courage et la lucidité des chefs successifs des grands partis politiques fédéraux depuis Lester Pearson.

Par bonheur, nous avons eu ces chefs qui ont pu compter sur le soutien de collègues fédéraux et d'homologues provinciaux non moins courageux. Ils ont refusé de faire des droits linguistiques une question partisane ou démagogique, assurant ainsi la survie de la Confédération et faisant du Canada un pays officiellement bilingue.

Lentement mais sûrement, nos compatriotes se font à l'idée de la dualité linguistique du pays, notamment la jeune génération.

On est loin de 1966, époque à laquelle certains « membres honorables » ont menacé de me démettre de mes fonctions parce que j'avais osé déclarer que le bilinguisme deviendrait un modeste facteur de mérite dans la nomination à certains postes de la Fonction publique. Sans l'intervention du premier ministre, le Parlement m'aurait remercié de mes services ! Les années qui ont suivi ont été marquées par des événements déterminants : le dépôt des premiers volumes du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ; la tenue d'Expo 67, qui a su allumer les feux de la fierté nationale ; l'élection de Pierre Elliott Trudeau, le Canadien bilin-

gue et biculturel par excellence, au poste de premier ministre ; et l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. Succès grisants qui, malheureusement, n'étaient pas goûtés par tous les Canadiens. D'ailleurs, nous ne sommes toujours pas venus à bout des réticences, et les sondages en témoignent.

Je me rappelle des allocutions que j'ai prononcées à l'époque dans ma province natale, la Colombie-Britannique, ainsi que dans la Prairie et les Maritimes. Dès que je faisais allusion au bilinguisme, les regards devenaient vitreux... je venais de perdre la majorité silencieuse !

Autres temps, autres mœurs. On ne peut que s'étonner du fort pourcentage de la population de la Colombie-Britannique qui s'est prononcée en faveur des services bilingues dans les secteurs de la santé et de l'éducation. D'autant plus que cette province compte un nombre élevé de personnes âgées. Mais ces questions suscitent moins de passion chez les gens de mon âge, parce que nous n'aurons vraisemblablement pas à payer la note. Par ailleurs, l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants nous tient à cœur.

Des craintes mal fondées

Je ne voudrais pas que mes remarques sur les attitudes de mes compatriotes anglophones à l'égard du bilinguisme apparaissent cyniques au lecteur. J'ai le sentiment qu'à un moment donné je partageais ces vues. Au cours des deux Grandes Guerres, la majorité anglophone du pays avait l'impression de porter seule le fardeau de ces conflits. Conséquemment, elle méritait de se voir accorder des nominations privilégiées au sein de la fonction publique pour services rendus outre-mer. Quel choc pour ces fonctionnaires anglophones majoritairement unilingues d'apprendre, quelque vingt années plus tard, que ce privilège allait peut-être leur être retiré. Bien que sans fondement, ces craintes n'en étaient pas moins réelles.

Mais les Canadiens anglais ont parcouru un bon bout de chemin. La hantise historique du bilinguisme semble avoir fait place à un

désir de justice et d'équité. Progrès qui vaut d'être souligné et qui en dit long sur les sentiments généreux des Canadiens, tant francophones qu'anglophones. Il serait utopique de penser que le sectarisme a complètement disparu, mais ce sondage sur les attitudes des Canadiens à l'égard du bilinguisme montre que nous sommes incontestablement sur la bonne voie.

Oui au bilinguisme

Retiennent particulièrement mon attention les arguments des jeunes anglophones en faveur du bilinguisme. A leur avis, la dualité linguistique sert à la fois à renforcer leur sentiment d'identité nationale et à les distinguer de leurs cousins américains. Ce sont ces mêmes réflexions qui m'ont incité à épouser la cause du bilinguisme en 1965 à la suite de la publication du Rapport préliminaire de la Commission B.B. Que nous soyions d'expression française ou anglaise, nous avons besoin de tendre vers des objectifs altruistes, maintenant plus que jamais. Avant de conclure, j'aimerais faire le point sur la seule divergence d'opinions importante que j'aie eu avec Keith Spicer. Dans son rapport de 1975, le premier Commissaire aux langues officielles m'avait semblé renoncer au programme de formation linguistique au sein de la Fonction publique — auquel je participais activement — pour mettre tous ses œufs dans le panier « jeunesse ». Si l'on se fie aux résultats du sondage, il voyait manifestement plus loin que moi.

Cependant, à l'époque, j'étais convaincu que « l'option jeunesse », laissée à elle-même, ne donnerait pas les résultats escomptés et qu'il faudrait la compléter en multipliant les possibilités d'emploi, notamment dans le secteur public — voire même en mettant l'accent sur les occasions perdues. Ce qui s'est produit chez les francophones, comme en témoigne le sondage. A mon avis, leur attitude ne manquera pas d'influencer les anglophones réfléchis de toutes les régions du pays. Manifestement, ceux et celles qui aspirent à la direction du pays ont désormais compris qu'il leur fallait parler les deux langues.

Je demeure convaincu que le bilinguisme individuel ne s'imposera au Canada anglais que si on lui fait assidûment la leçon. Il y en a pour qui l'altruisme ne suffit pas !

Vers l'égalité linguistique

DAVID CROMBIE

Je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter, dans la revue *Langue et Société*, le sondage mené par Réalités canadiennes et je veux remercier le Commissaire aux langues officielles de m'y avoir invité.

Je le félicite par ailleurs d'avoir commandé une enquête quant aux perceptions des Canadiens, notamment celles de la génération montante, sur un sujet aussi fondamental que notre dualité linguistique.

Quelle politique gouvernementale, quelle qu'en soit l'importance, peut avoir du succès si la population n'en partage pas l'esprit ? La démocratie repose sur des échanges multiples, et progresse grâce à la fermentation des idées ; aussi est-il important que ceux qui s'intéressent de près à la vie publique sollicitent et évaluent les perceptions et les valeurs de la société dans laquelle ils œuvrent.

En tant qu'homme politique nommé au Secrétariat d'État, ministre qui gère d'importants programmes voués au progrès de nos langues officielles, il va sans dire que les résultats de ce sondage m'ont intéressé au plus haut point. J'en ai aussi tiré une grande satisfaction puisque, comme le soulignent M.M. Churchill et Smith, les données révèlent que la plupart des Canadiens, même ceux qui n'ont guère l'occasion d'entendre leur seconde langue officielle, croient à la dualité linguistique de notre pays. Ils souhaitent que l'on respecte les droits des minorités linguistiques et qu'on leur offre des services leur permettant de vivre et de s'épanouir dans leur propre langue.

Le sondage révèle aussi que la dualité linguistique semble être

acceptée partout au Canada et non plus seulement dans certaines régions ou par certains secteurs de la population. Comme l'affirmait le Commissaire dans le numéro précédent de *Langue et Société*, « tout porte à croire qu'une conversion des cœurs et des esprits s'est opérée ».

Cette constatation arrive à un moment très propice. Elle encourage notre gouvernement à poursuivre les initiatives déjà mises en chantier, dont plusieurs se concrétiseront au cours des prochains mois.

Il y a tout d'abord le renouveau de la politique des langues officielles que mes collègues du ministère de la Justice, du Conseil du Trésor et moi-même avons entrepris à la demande du Premier ministre. Ce renouveau se manifestera sous plusieurs formes. Nous mettrons à jour le cadre juridique en apportant des modifications importantes à la *Loi sur les langues officielles* de 1969. Nous prendrons en même temps des mesures pour raffermir la politique des langues officielles au sein de l'Administration fédérale.

De plus, en faisant appel, entre autres choses, à une collaboration fédérale-provinciale accrue, nous voulons donner une forte impulsion à la prestation de services fédéraux, provinciaux et municipaux dans la langue de la minorité. Nous voulons que les services financés par les fonds publics soient dispensés dans la langue officielle du contribuable. Pour assurer une égalité, dans les faits, des deux langues officielles, il est essentiel d'améliorer sensiblement la prestation de tels services dans la langue de la minorité dans des secteurs comme l'éducation et la santé.

Il s'agit là d'une des principales conditions du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, auquel notre gouvernement accorde beaucoup d'importance.

Le fait que, selon le sondage, plus de 70 p. 00 des Canadiens — qui représentent une nette majorité dans chacune des cinq régions du pays — appuient l'enseignement et la prestation de services hospita-

liers dans la langue de la minorité, devrait nous inciter à réaliser rapidement des progrès importants.

La relance s'accompagnera aussi de mesures dans d'autres domaines, par exemple un accent plus marqué sur l'enseignement de la langue seconde, afin d'offrir des possibilités réelles à tous ceux et celles qui désirent devenir bilingues. La relance visera aussi une plus grande participation des secteurs privé et bénévole. Nous chercherons à améliorer cette participation grâce à divers moyens incitatifs, en nous fondant sur l'esprit de plus en plus réceptif que l'on retrouve dans ces milieux.

Il est heureux que ces mesures coïncident avec la célébration en 1987 du quarantième anniversaire de la *Loi sur la citoyenneté canadienne*. Cette loi, comme la *Charte canadienne des droits et libertés*, fait partie des instruments qui servent à créer divers liens d'appartenance à la société canadienne. Il convient donc que cet anniversaire soit marqué dignement et de manière à souligner la contribution qu'apportent nos langues officielles à notre identité et à notre sens communautaire, lesquels sont fondés sur la pleine participation des citoyens et sur le respect de cette diversité qui fait la richesse de la nation canadienne. Enfin, nous préparons la tenue prochaine du Sommet francophone à Québec et de la réunion des pays du Commonwealth à Victoria. Ces deux événements, fort importants, nous fourniront l'occasion de tirer partie une fois de plus de l'énorme avantage que nous avons de posséder deux langues officielles d'usage international. Celles-ci nous donnent accès à plus de la moitié des pays du monde, avec les avantages que cela représente sur les plans politique, économique et culturel. La dualité linguistique inscrite au cœur de la citoyenneté de ce pays est aussi une double entrée vers une vie planétaire de plus en plus interdépendante.

En faisant état des progrès accomplis et des projets en cours, je ne voudrais pas laisser l'impression qu'à mon avis tout est parfait ni que tous les défis ont été relevés ou que tous les besoins ont été com-

blés. Mes voyages à travers le pays et mes discussions avec les représentants des collectivités minoritaires de langue officielle notamment m'ont fait voir au contraire l'écart encore trop grand qui existe entre les droits théoriques et leur concrétisation dans le quotidien.

Il est vrai aussi que l'avancement vers l'égalité se fait à un rythme inégal. Alors qu'à certains endroits des progrès remarquables ont été accomplis — je songe au Nouveau-Brunswick et à l'Ontario —, ailleurs on en est encore à établir les services scolaires essentiels dans la langue de la minorité. Bref, des défis importants se présentent dans plusieurs domaines : services accrus à différentes communautés de langue officielle afin qu'elles puissent se développer sur tous les plans et que leur vie communautaire s'épanouisse ; enseignement dans les deux langues au postsecondaire ; amélioration des programmes d'immersion, devenus si populaires. Et il ne faut pas se cacher par ailleurs que les progrès donnent souvent naissance à de nouvelles aspirations.

Ce qui me paraît primordial, c'est qu'il existe maintenant un consensus social indiscutable — tout l'intérêt du sondage est là — pour que les secteurs concernés (gouvernements, associations volontaires, milieux d'affaires) se concertent afin de faire passer la dualité linguistique à un autre stade. Nous assistons à une prise de conscience, pas entièrement cristallisée mais manifeste de différentes façons, qui a pour effet que les Canadiens voient de plus en plus la dualité linguistique comme un outil de développement, d'épanouissement et d'enrichissement plutôt que comme une source de malaise et de tensions.

Une autre des leçons que nous devons tirer du sondage, c'est qu'il importe de ne pas fonder le débat en matière de langues officielles sur des notions abstraites, qui ne font qu'alimenter les malentendus et les ambiguïtés.

Manifestement, les répondants s'y perdent lorsqu'on leur demande de préciser quelles sont les « langues officielles du Canada », expression couramment utilisées dans les

milieux gouvernementaux. Comme le signalent MM. Churchill et Smith dans le n° 18 de *Langue et Société* : « Le public canadien s'intéresse peu aux grands débats théoriques ».

Il paraît plus fructueux de discuter de la politique linguistique en l'abordant concrètement et en explorant des questions pratiques comme le droit à des services d'enseignement ou de santé. La bonne volonté et l'ouverture des citoyens se manifestent alors spontanément. C'est en faisant appel à des valeurs de tolérance et d'humanité, à des valeurs que je crois traditionnelles chez les Canadiens, que le consensus apparaît le plus clairement, et que se manifeste un goût de respecter et d'encourager notre diversité.

Le sondage qu'a commandé le Commissaire aux langues officielles vient donc corroborer les résultats d'autres sondages et de divers autres indicateurs de l'opinion publique. A la suite d'une importante évolution des sentiments et des mentalités, la dualité linguistique est maintenant perçue comme une réalité offrant des avantages personnels certains ainsi que la possibilité de s'ouvrir aux autres Canadiens et aux autres pays du monde.

C'est de cette tendance que compte s'inspirer notre gouvernement, alors que nous nous apprêtons à relancer la politique des langues officielles. Nous voulons soutenir les efforts et la volonté qui se manifestent au sujet de cet aspect fondamental de notre identité. Nous pouvons et nous devons faire progresser la dualité linguistique afin de démontrer encore une fois que notre pays est fondé sur la tolérance, le respect de la diversité et l'esprit communautaire. Il s'agit là de valeurs auxquelles je suis particulièrement attaché et qui continueront d'inspirer le Ministère dont je suis titulaire.

Entre l'espoir et le désenchantement

YVES LAURENDEAU

On me demande quelle serait, vingt ou vingt-cinq ans plus tard, la réaction d'André Laurendeau, mon père, devant les résultats du sondage exposés ailleurs en ces pages.

Une image me revient à l'esprit. La scène se déroule en 1964, peut-être — ma mémoire n'est pas très sûre — à Calgary, lors d'une audience de la Commission Laurendeau-Dunton. C'est un homme âgé qui parle, solennel et grave. Brandissant dans une main une version anglaise de la Bible et la désignant de l'autre, il conclut en lançant : « *If it was good enough for Christ, it is good enough for me !* »

Personne ne prétendrait résumer par ce seul fait vécu l'interprétation que le Canada anglais donnait à la question naguère fameuse : « *What does Quebec want ?* » La déclaration du vieux monsieur paraissait d'ailleurs tellement caricaturale que les commissaires ne l'ont pas citée dans leur Rapport préliminaire de 1965. Mais, frappé par les abîmes d'incompréhension qui régnaient entre les deux principales composantes du Canada, ainsi que par les passions soulevées par la Commission durant ses pérégrinations, André Laurendeau se plaisait parfois à raconter cette anecdote à ses proches.

On concevrait mal qu'une telle scène se reproduise aujourd'hui. Les passions, certes, pourraient renaître : que ce soit au Manitoba, en Ontario ou au Québec, comme le montreraient dans chaque cas des événements récents, il arrive encore qu'on marche sur des œufs quand on évoque les problèmes de langues. Mais les esprits sont maintenant moins exacerbés, ne serait-ce que parce que le spectre du séparatisme québécois paraît passablement amoché. Et puis, comme le révèle le sondage, les mentalités ont évolué, la méfiance et l'ignorance réciproques tendent à se dissiper. Bref, même si les progrès sont lents, André Laurendeau ne pourrait pas ne pas reconnaître qu'il y a eu, justement, progrès, et progrès considérable, dans un domaine où il savait pertinemment que les changements sont toujours lents.

En un sens, donc, ma réponse pourrait s'arrêter là pour l'essentiel. Je rencontre d'ailleurs régulièrement des gens disposés à caresser l'illusion que les mânes de mon père se sont sans doute apaisés en se disant, depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, ou devant l'état actuel de l'opinion : mission accomplie !

Mais s'en tenir là, ce serait méconnaître André Laurendeau, personnage complexe et nuancé, de même que les raisons profondes pour lesquelles il s'était engagé dans l'aventure de la Commission royale d'enquête.

Mon père, né en 1912, a été nourri dès l'enfance de l'idée, répandue très tôt dans l'élite nationaliste du Canada français, que la Confédération de 1867 était le produit d'un pacte entre les deux nations qui composaient alors l'Amérique du Nord britannique. Cette conception a laissé peu de traces dans les textes constitutionnels. Mais, qu'elle soit fondée ou non sur le plan juridique, elle n'en a pas moins une importance historique réelle, dans la mesure où elle a été perçue chez beaucoup de francophones comme le fondement moral du mariage de raison célébré en 1867.

Selon ce point de vue, la dégradation de la situation faite au français dans les écoles de l'Ouest, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, la participation du Canada à la guerre des Boers, les conscriptions de 1917 et de 1944, la centralisation effectuée au profit du gouvernement fédéral à l'occasion de la crise économique de 1930 et surtout de la Seconde Guerre mondiale, la difficulté d'obtenir des services en français de la part de l'administration fédérale, tout cela avait paru autant de « trahisons » à l'égard du « pacte » originel : le Canada anglais ne respectait pas les « promesses » formulées par ses dirigeants politiques en 1865 pour arracher le consentement du Canada français, et tous les compromis, sans exceptions, avaient été le fait de la minorité, non de la majorité.

Imbu de ces idées, André Laurendeau n'était pas indépendantiste

pour autant. Il a flirté quelque temps avec cette perspective quand, au début de la vingtaine, il a milité au sein des Jeune-Canada, sorte de club d'étudiants nationalistes à caractère vaguement xénophobe et séparatiste. Mais un séjour de deux ans en Europe, au milieu des années 30, le mit plus directement en contact avec les méfaits de certaines formes de nationalisme, et lui permit de réfléchir plus froidement sur le destin des Canadiens français dans une Amérique du Nord anglophone. Il en revint convaincu à jamais que l'indépendance était une voie sans issue. Par la suite, sur ce plan, il consacra tous ses efforts à mûrir la nécessaire modernisation du Québec, à défendre l'autonomie de sa province contre les empiètements fédéraux, à promouvoir la situation des francophones et de la langue française dans les institutions fédérales, et à se faire l'avocat des droits des minorités francophones l'extérieur du Québec.

Ce qu'il revendiquait ainsi, c'était la possibilité concrète pour les Canadiens français de se sentir à l'aise, comme francophones, dans la Confédération canadienne. Ce droit revêtait, dans son esprit, une dimension individuelle et institutionnelle. Tout individu, en effet, devrait avoir accès dans sa langue, le français aussi bien que l'anglais, aux services offerts par les organismes fédéraux et, dans la mesure du possible, par les organismes provinciaux. Mais la langue est l'expression d'une culture, qui est l'expression de tout l'être. Or, l'être humain est un être social ; il n'y a pas de culture purement individuelle, et on ne s'épanouit dans sa langue que si on a des interlocuteurs qui la parlent. La communauté canadienne-française existe, elle a le droit de conserver son identité, elle a celui d'affirmer son existence comme elle l'entend, tant que cette affirmation ne met pas en jeu le « pacte fédéral ». Sur ce point, la pensée d'André Laurendeau n'était pas tout à fait figée ; je la déforme sûrement en la résumant de manière aussi rapide. Il est certain, en tout cas, que la dimension collective et constitutionnelle du problème était extrêmement importante à ses yeux, et que la solution passait par quelque chose comme un statut particulier

pour le Québec, seul État où les Canadiens français se trouvaient majoritaires.

En janvier 1962, André Laurendeau est rédacteur en chef du *Devoir* depuis quelques années. C'est la période d'effervescence et de remise à jour qu'on a appelée la Révolution tranquille. Il appelle cette renaissance de ses vœux depuis vingt ans. Il dispose dans son milieu d'une très grande autorité morale. Il se réjouit visiblement de tout cela. Ce n'est pas sans inquiétude, cependant, qu'il voit les éléments les plus dynamiques de la jeune génération québécoise balayer le fédéralisme avec le passé duplessiste. A Ottawa, le gouvernement conservateur, sous la férule de John Diefenbaker, ne cesse de jeter de l'huile sur ce feu par toutes sortes d'impairs et de refus obstinés.

C'est pourquoi, dans un éditorial retentissant, mon père propose la création d'une commission royale d'enquête chargée d'interroger les Canadiens sur ces problèmes et de « crever l'abcès ». Diefenbaker rejette sèchement la suggestion, mais elle sera reprise un an et demi plus tard par le gouvernement Pearson.

Tous ceux qui l'ont alors vu de près témoigneront que ce n'est pas sans effroi que mon père a fini par accepter la coprésidence de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. La tâche lui semblait dès l'abord colossale, peut-être démesurée, et la route entre l'incompréhension du Canada anglais et l'intransigeance nouvelle de la jeunesse québécoise, parsemée d'écueils. S'il plongea tout de même, c'est avec le sentiment qu'une telle opération constituait probablement la dernière chance du Canada tel qu'il le concevait, et compte tenu de ce que le mandat même de la Commission — portant sur le biculturalisme autant que sur le bilinguisme — laissait suffisamment de marge pour lui permettre d'aborder toutes les dimensions de cette immense problématique qui lui tenaient à cœur.

On connaît la suite. Publication du Livre I du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le

bilinguisme et le biculturalisme à la fin de 1967, mort de mon père en juin 1968, suivie de la publication du Livre II, adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969, publication des autres tomes, puis sabordage en 1971 d'une Commission plus ou moins démoralisée et ayant perdu le souffle.

Mon père, s'il revenait parmi nous, constaterait que, sur le plan linguistique, les choses ont beaucoup avancé, et que les mentalités se sont mises à évoluer, encore que la *Loi sur les langues officielles* ne soit toujours appliquée qu'imparfaitement et que la Commission n'ait pas parcouru tout le terrain prévu. Mais il constaterait que sur l'autre plan, le plan collectif et constitutionnel, le Québec ne se trouve guère dans une meilleure position qu'en 1968. La Commission n'a pas pu réaliser l'objectif, qu'elle s'était fixé en 1967, de formuler dans un dernier tome des propositions sur ces questions. De toute manière, les conclusions de la commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne, qui sont ce qui se rapproche le plus de ce que j'imagine qu'eût été ce dernier livre si mon père avait continué d'animer la commission Laurendeau-Dunton, ont fait long feu dix ans plus tard.

C'est pourquoi je crois que la réaction de mon père se situerait quelque part entre l'espoir et le désenchantement. Mais sait-on jamais, avec une intelligence aussi subtile ? Il nuancerait sans doute les nuances que je lui prête !

Au cœur de la vie canadienne

NORMAN WEBSTER

Il y a une vingtaine d'années, alors que la mode du bilinguisme commençait à s'installer à Ottawa, un membre du Cabinet me livra le fond de sa pensée quant à l'utilité de connaître l'autre langue officielle du Canada. Il n'avait rien contre le français, admettait-il — si certains avaient le temps et le goût de s'y adonner. Il considérait néanmoins le bilinguisme comme un luxe, susceptible de polir l'image d'un

pays qui pouvait se le payer, certes, mais pas au point d'être pris au sérieux par les Canadiens...

Après réflexion, il ajouta : « C'est un peu comme des leçons de piano. » Inutile d'insister sur le caractère officieux de ce commentaire.

Les propos du ministre (qui malheureusement n'est plus des nôtres) me sont revenus en mémoire lorsque j'ai pris connaissance des résultats du sondage mené par Réalités canadiennes pour le compte du Commissariat aux langues officielles. En lisant les constatations de cette étude, la plus encourageante qu'il m'ait été donné de voir depuis fort longtemps sur la question très controversée du bilinguisme, j'ai pu mieux mesurer le chemin parcouru.

C'est l'analyse de Stacy Churchill et Anthony Smith qui résume le mieux la situation : les Canadiens, y compris ceux du Canada anglais, reconnaissent maintenant la dualité linguistique du pays et sont en faveur de l'apprentissage de l'autre langue officielle. L'époque des leçons de piano semble bien révolue.

En fait, c'est d'une véritable révolution qu'il s'agit ici. Les données du sondage indiquent que le bilinguisme fait désormais partie du quotidien des Canadiens, avec tout ce que cela implique sur le plan de l'apprentissage de la langue seconde et de la reconnaissance des droits des minorités. Les jeunes anglophones acceptent de bon cœur la dualité linguistique du pays, et tout porte à croire que la prochaine génération aura une attitude encore plus favorable.

La conclusion de Churchill et Smith est particulièrement percutante : « ... les dirigeants doivent cesser de craindre les retours de manivelle et s'employer à accélérer le rythme de la réforme de notre régime linguistique. » (*Langue et Société*, n° 18, Septembre 1986). A la bonne heure !

Trois points en particulier ont retenu mon attention. Premièrement, il apparaît que les contacts réels avec l'autre langue, qui débute généralement à l'école, ren-

dent plus sympathique le locuteur de « l'autre langue », et favorisent la reconnaissance de ses droits linguistiques. Après tout, cela n'a rien d'étonnant. Apprendre la langue de l'autre, c'est lever le voile du mystère qui l'entoure, c'est ne plus avoir peur de lui. Du coup, ses livres et ses films, ses villes et ses pentes de ski, son histoire et sa politique vous sont accessibles. Vous écoutez plus volontiers son point de vue. Le français cesse d'être un code indéchiffrable ou un complot, et devient plutôt un moyen parmi d'autres d'exprimer ses idées, ses craintes et ses aspirations. Il y a quelque chose d'ironique dans tout cela. Pendant des années, tout le monde s'accordait à dire, du bout des lèvres, que le bilinguisme devait commencer à l'école. Même les adversaires les plus acharnés de l'équité linguistique au Canada tempéraient parfois leurs attaques en avançant hypocritement que c'était là la seule bonne façon d'initier efficacement les enfants à la dualité linguistique du pays. Bien sûr, ils n'en croyaient pas un mot. Mais maintenant que cela s'est réalisé, ils doivent s'en mordre les pouces !

Le premier commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, résuma adroitement la situation dans son rapport annuel de 1976 : « Des milliers de Canadiens moyens soutiennent depuis des années que les solutions à long terme aux tensions linguistiques du secteur public se trouvent principalement dans l'enseignement... Imposer le fardeau du bilinguisme à nos enfants plutôt qu'aux fonctionnaires reviendrait simplement à admettre, démocratiquement il va sans dire, que la population n'a pas toujours tort. » M. Spicer avait raison, tout comme ces Canadiens « moyens » dont la tolérance ne saurait être mise en doute. Et comme ont pu le constater les membres de l'association Canadian Parents for French au cours des dix dernières années, l'aventure du bilinguisme allait provoquer un véritable mouvement d'enthousiasme.

Le second point qui retient mon attention est que ceux et celles qui considèrent la connaissance de la langue seconde comme un luxe, voire une marque d'affectation, ne

constituent aujourd'hui qu'une infirme minorité.

On ne parle plus désormais que du caractère « utile » du bilinguisme. En effet, 80 p. 100 des anglophones (sans compter 99 p. 100 des francophones) estiment que le bilinguisme est important pour la réussite d'un jeune Canadien ; les résultats du sondage montrent en outre que plus le répondant anglophone est jeune, plus il reconnaît l'utilité de la langue seconde.

A mon avis, cette attitude est extrêmement révélatrice. Les parents d'adolescents savent très bien à quel point ceux-ci peuvent se montrer impitoyables dans leurs jugements. Or qu'ont-ils vu et entendu au cours des dernières années ? Trois premiers ministres anglophones s'exprimant avec aisance en français et voués à la cause du bilinguisme ; un essor des entreprises canadiennes-françaises qui a débordé des frontières du Québec ; dans l'Ouest, des parents inquiets se mettant en ligne tôt le matin pour inscrire leurs enfants à des programmes d'enseignement immersif ; et j'en passe. Manifestement, le message a été reçu cinq sur cinq : aujourd'hui, être bilingue au Canada, c'est partir gagnant.

Un troisième point se dégage des résultats du sondage. Si nombre de Canadiens saisissent encore mal la notion de bilinguisme officiel et d'autres grands concepts bureaucratiques, ils n'hésitent pas lorsqu'il est question de situations quotidiennes : ils appuient sans réserve le droit de leur compatriotes d'être servis dans leur langue. Les hôpitaux et les écoles offrent des services d'une importance primordiale pour toutes les familles canadiennes ; aussi les répondants de toutes les régions accordent-ils leur appui aux services dans la langue minoritaire au sein de ces établissements. Cette attitude est partagée même par la population des provinces de l'Ouest, où la population francophone est pourtant minuscule.

Une fois de plus, je crois que le Canadien « moyen » a opté, sans tambour ni trompette, pour l'équité. C'est d'ailleurs ce qu'il a l'habitude de faire, n'en déplaise à la minorité belliqueuse. Le mot de

la fin revient à Churchill et Smith : « Le bilinguisme officiel demeurera un symbole, vénéré pour les liens qu'il a tissés, mais redouté pour la discorde qu'il peut encore semer. Pourtant, cette crainte tient largement du mythe. » Soulignons-le : elle tient largement du mythe.

Le moment est venu de dissiper cette crainte et d'en venir aux faits : le bilinguisme — quand, comment et à quel prix, ajoutent-ils. Les auteurs semblent vouloir nous dire que la révolution est terminée, et qu'il faut maintenant s'employer à mettre de l'ordre. Les travaux ménagers n'ont jamais fait peur aux Canadiens, alors qu'attendons-nous ?

L'univers politique et la réalité

PAUL-ANDRÉ COMEAU

D'un état de crise grave à l'émergence d'un consensus social en matière linguistique : tel serait le cheminement d'un segment appréciable de la population canadienne depuis le cri d'alarme lancé par André Laurendeau dans les fameuses pages bleues du Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, au milieu des années 60. Deux décennies de discours et de pratique d'une forme de bilinguisme institutionnel auraient amorcé un changement majeur dans les rapports entre les deux peuples fondateurs, selon le jargon officiel d'une certaine époque. C'est du moins la conclusion première qui se dégage d'un sondage d'opinions mené à l'automne 1985 à travers le Canada, à la demande du Commissaire aux langues officielles.

Ce changement d'attitudes, c'est essentiellement au sein de la majorité anglophone qu'il semble se concrétiser. Les francophones du Québec — et peut-être de l'ensemble du Canada, ce que ne permet pas d'affirmer le présent sondage — témoignent, tout au contraire, d'une constance impressionnante à ce chapitre. Peu importe l'âge, ils

adhèrent massivement à l'idéal d'une société qui aurait enfin intégré et assimilé la réalité d'une structure bilingue et biculturelle.

Les jeunes anglophones de 15 à 25 ans, nés au moment où André Laurendeau s'exaspérait de découvrir un pays unilingue, donnent la nette impression d'avoir épousé une vision plus ouverte et plus généreuse envers l'autre peuple fondateur. Il n'y a pas, dans le domaine des comportements collectifs, de métamorphose spontanée. Aussi n'est-il guère surprenant, en s'intéressant aux diverses strates d'âge, de mesurer le cheminement de ce changement. Au sommet de la pyramide, les préjugés, les clichés, les refus demeurent presque aussi tenaces. Ils permettent de mesurer le chemin parcouru, alors que la jeune génération paraît avoir intégré et assimilé valeurs et implications concrètes relatives au bilinguisme, à la coexistence de deux langues, de deux collectivités.

Ces constatations ne laissent pas de surprendre. Le pari du gouvernement fédéral aurait donc été tenu ? La texture sociale du pays, tissée au mépris, entre autres, des flux économiques élémentaires, aurait donc été modifiée de façon impressionnante ? Et peut-être définitive ?

Francophones et anglophones s'orientent désormais vers une forme de cohabitation qui transcenderait la simple coexistence imposée par l'Histoire qui s'écrivait à l'époque au rythme des rivalités européennes. C'est l'hypothèse que l'on peut logiquement dégager en poussant l'analyse des attitudes, sentiments et perceptions de cette nouvelle génération de Canadiens de langue anglaise. Au-delà de cette déduction politique, ces constatations soulèvent des questions intéressantes et stimulantes lorsqu'elles sont formulées en termes d'analyse sociologique.

Attitudes et représentations collectives

A compulser les données de ce sondage, les raisons de satisfaction se dessinent d'elles-mêmes aussi bien pour les dirigeants politiques que pour les simples citoyens. A la limite et pour le groupe d'âge visé,

le changement d'attitude, chez les Canadiens anglophones, supposerait ou entraînerait à l'égard de la question linguistique une modification des schèmes de perception de l'autre groupe, de l'autre collectivité. A défaut de données valables échelonnées au cours des dernières décennies, pareille hypothèse ne se justifie qu'en regard de la strate des 15-25 ans au Canada anglophone. Supériorité vague ou latente, hostilité inconsciente envers le groupe minoritaire qui dresse les obstacles sur la route de « l'unité nationale », ces clichés auraient donc été évacués du subconscient collectif ? Impossible, à l'aide des données de ce sondage, de supputer, encore moins de mesurer l'impact des deux dernières décennies chez les francophones du Québec. Impossible aussi de conclure à l'étiollement du sentiment de méfiance et d'hostilité envers le groupe majoritaire. En vertu de son économie générale, cette recherche ne permet de déceler le changement, l'orientation de ce changement qu'au sein de la majorité anglophone du pays.

A jongler avec tableaux et graphiques on voit effectivement se profiler un sous-ensemble d'anglophones nettement différent. En acceptant la réalité et le risque de la cohésion des deux langues officielles, les jeunes anglophones de moins de 25 ans se différencient nettement de leurs aînés. Et le changement est significatif, global. Au point d'épouser les mêmes attitudes, les mêmes conceptions que privilégie la majorité francophone du Québec, particulièrement homogène sous cet aspect. Cette coïncidence objective se vérifie dans une foule de domaines : depuis l'utilité de la langue seconde jusqu'à l'obligation d'assurer certains services publics à la minorité linguistique. Il y a donc lézardement de certains schèmes culturels au Canada anglais, alors que le Québec francophone ferait toujours preuve d'une certaine unanimité. La conclusion est rapide et boîteuse, mais elle n'est pas saugrenue. Elle mérite réflexion.

C'est en tentant d'expliquer la modification d'une certaine dimension de la culture politique des jeunes anglophones que surgissent

les difficultés les plus sérieuses. Adhérer aux canons du bilinguisme officiel, accepter les exigences et les implications de l'égalité des deux langues : s'agit-il d'une réelle transformation des attitudes ? Est-ce que cet idéal collectif de l'égalité linguistique et politique se serait véritablement inséré parmi les images et les mythes qui fondent attitudes et liens de connivence ? Il est encore trop tôt pour tenter une réponse à cette question qu'inspire une lecture sommaire des schèmes culturels de toute collectivité. Ainsi, la confusion entre le *bilinguisme* et les *langues officielles* laisse deviner la complexité, l'imprécision d'un processus enclenché à la suite d'une décision des autorités fédérales. De même, le décalage entre les ordres de gouvernement — fédéral et provincial — où pourrait se concrétiser une forme de bilinguisme incite à une prudence élémentaire. L'incertitude s'accroît lorsqu'on envisage, sous cet aspect, le secteur privé. Les maillons de la chaîne ne paraissent pas encore soudés.

On peut postuler l'existence d'une certaine ambivalence, à tout le moins d'une articulation encore incomplète des différentes composantes, cognitives et affectives, d'une représentation mentale modifiée de l'autre collectivité ; de ce qui, en vérité, fonde un vouloir-vivre collectif et inspire ou motive des comportements précis. A ce stade du processus de redéfinition des relations entre les deux collectivités, cette ambivalence n'a rien de très surprenant. L'intégration des nouvelles valeurs identifiées par l'un des pouvoirs politiques suppose un certain mûrissement, nécessite un nouvel apprentissage, implique l'appropriation de règles de jeu hier encore inédites, à tout le moins méconnues.

Cette modification d'attitudes ou, plus exactement, l'adoption par une nouvelle génération de valeurs qui diffèrent de celles de la très grande majorité de la population de langue anglaise confirme certaines hypothèses bien connues en psychologie sociale. On découvre assez facilement la relation entre une certaine familiarisation avec l'autre univers linguistique (par voie d'échanges, en raison de l'apprentissage même de la langue,

etc.) et l'accession à une tolérance plus manifeste, puis à une reconnaissance explicite d'une autre collectivité. Le contact avec *l'autre* est une condition préalable à la remise en question des idées reçues, des préjugés forgés par une histoire, par une tradition orale ou écrite. A l'évidence, il n'y a pas eu modification substantielle de la distribution respective, à travers le pays, des deux « peuples fondateurs » durant la période sous observation. Les contacts entre les deux communautés n'ont sans doute pas subi d'impulsion majeure, ni connu de tournant décisif. Il faut donc chercher ailleurs une explication à la mise en place d'un réseau d'attitudes qui contredit deux siècles d'histoire.

Façonner des habitudes

C'est essentiellement en assimilant le discours politique, en intégrant les schèmes privilégiés par une partie de la classe politique, à l'échelon fédéral, que s'est effectuée cette transformation. Le message a été bien reçu. Sans doute par les aînés, par cette génération des 35 à 55 ans, obligée de prendre note du nouveau cours politique, bousculée quant à certaines certitudes, inquiète devant une possible transformation de l'appareil étatique.

Réaction de type alimentaire ?

C'est sans doute trahir la réalité. Il y a manifestement plus que cela dans cette attention au discours officiel et dans sa traduction au chapitre de la socialisation politique.

Jusqu'à preuve du contraire, le postulat de causalité par le discours politique ne peut être écarté facilement. Le recours aux classes d'immersion, la fréquentation d'écoles de langue française, la valorisation du bilinguisme : tout cela relève de décisions mûrement arrêtées par les anglophones de 35 à 55 ans, génération qui n'a pourtant guère modifié ses schèmes de référence, comme le révèlent leurs réponses à presque toutes les questions de ce sondage d'opinions. Ces décisions, en matière d'éducation de leurs enfants, découlent d'une appréciation prudente des changements inévitables dans certaines sphères de l'existence, à commencer par les

institutions fédérales et certains services publics. Démarche typiquement rationnelle qui n'implique pas une transformation des attitudes, encore moins des comportements.

Si la nouvelle génération se retrouve dans un univers où les attitudes ont sensiblement évolué, si elle a intégré des valeurs différentes en matière linguistique, peut-on déduire, en inférer l'ébauche de nouveaux comportements ? De nouvelles habitudes qui concrétiseraient un style différent de relations au sein de l'ensemble fédéral ? A cet égard, le sondage demeure muet. C'est là que se profile la deuxième et nécessaire étape de la concrétisation d'une forme de bilinguisme en ce qui a trait aux institutions et aux transactions entre un pouvoir et ses commettants.

Une première certitude : le discours doit désormais se dégager de la seule dimension politique. Il doit englober un secteur beaucoup plus vaste et tenter de rejoindre divers aspects de la vie quotidienne. Ce postulat ne découle pas d'une démonstration théorique bien étayée. Il reflète une perception de niveau élémentaire qui dissocie l'univers politique des réalités concrètes, de la vie de tous les jours. A défaut d'une telle démarche, la politique de bilinguisme pourrait se voir reléguée au rang des mythes rarement remis en question, mais peu générateurs de comportements individuels ou collectifs. On peut ranger dans cette catégorie les affirmations traditionnelles voulant, par exemple, que le Canada soit le chef de file des puissances moyennes...

Depuis vingt ans, le chemin parcouru réjouirait sans doute les membres de la Commission Laurendeau-Dunton. Tout comme hier, les dirigeants politiques ont encore un rôle fondamental à jouer. Ils ont en effet provoqué une partie de la société anglophone, comme en témoigne l'apparition d'une génération libérée des perceptions traditionnelles. Au moment où l'idéologie à la mode préconise une diminution de la sphère d'influence du politique, leur démarche se complique singulièrement. Il leur faut imaginer

arguments et projections qui ouvriront la voie à des comportements généreux et novateurs. A répéter le même discours, le risque est grand d'enfermer dans l'univers clos des jeux politiques et des professions qui s'y rattachent une conception, une vision d'une société où les deux solitudes partageraient un pays et un futur.

Une profonde mutation

ERNIE EPP

Les lois ne modifient pas les attitudes, dit-on, alors pourquoi y recourir pour combattre les préjugés ? Pourtant, les analyses du sondage de la firme Réalités canadiennes auxquelles Stacy Churchill et Anthony Smith se livrent dans le numéro 18 de *Langue et Société* et dans le présent numéro prouvent le contraire de façon éclatante. Les espoirs qu'avait fait naître la *Loi sur les langues officielles* de 1969 sont en voie de se réaliser. Partout au pays, le concept d'un Canada bilingue recueille l'adhésion d'une large portion de la population.

Le sondage effectué en septembre et octobre 1985 révèle des attitudes qui auraient réjoui le regretté David Lewis. Dans le tout premier numéro de *Langue et Société*, publié à l'occasion du dixième anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, Lewis avouait qu'il ressentait une profonde « affliction devant le refus persistant d'un trop grand nombre de Canadiens d'accepter que le bilinguisme soit indissociable de la réalité canadienne ». A ses yeux, bien des Canadiens « tolèrent que la *Loi sur les langues officielles* fasse partie des Statuts du Canada, mais à la condition qu'on ne cherche pas à l'appliquer ; témoignage de leur esprit de générosité, la Loi ne remettrait aucunement en question leurs préjugés linguistiques ou raciaux ».

Mais Lewis contredit lui-même cette vision pessimiste de la réalité. « Mes voyages à travers le Canada, écrit-il, m'ont aussi appris qu'il existe maintenant une compréhension beaucoup plus générale et profonde de la dualité canadienne

qu'il y a dix ou vingt ans. Beaucoup plus nombreux sont ceux qui désirent apprendre l'autre langue officielle et voir s'apaiser les conflits linguistiques ».

Le sondage de 1985 vient confirmer ces observations qui remontent à la fin des années 70. Les Québécois sont quasi unanimes (99 p. 100) à penser que la connaissance du français et de l'anglais est importante pour que les jeunes réussissent dans la vie et plus des deux tiers (69 p. 100) des habitants de la Colombie-Britannique abondent dans le même sens.

Un changement historique

Comme on le voit, même dans la province la plus éloignée du Québec, cœur de la francophonie canadienne, les attitudes ont changé : en Colombie-Britannique, 77 p. 100 des gens estiment qu'il serait souhaitable que tous les Canadiens sachent parler le français et anglais et 59 p. 100 souhaitent que l'enseignement des deux langues soit obligatoire dans les écoles.

Ce revirement d'attitude a donné naissance à un phénomène spectaculaire au Canada anglais : les classes d'immersion française. Leur multiplication oblige même les commissions scolaires locales et les établissements où l'on forme les enseignants francophones à réaliser des prouesses d'imagination. L'existence même d'une association de parents en faveur du français (Canadian Parents for French) témoigne bien de cette évolution des mentalités chez les anglophones. Ce succès des classes d'immersion risque de provoquer une pénurie de professeurs de langue française, ce qui ne s'était jamais vu. Certains craignent que ce succès compromette l'excellence de l'enseignement réservé aux minorités francophones.

Il ne fait aucun doute que les gouvernements provinciaux devront tenir compte de ce changement historique d'attitude. Les signes de bonne volonté de leur part sont heureusement de plus en plus nombreux. Ainsi, à la suite d'un vote unanime des trois partis de l'Assemblée législative de l'Ontario, le gouvernement de cette province a entrepris d'accroître le

nombre de services offerts en français à sa minorité linguistique officielle. Les écoles françaises ont aussi acquis une autonomie accrue, ce qui devrait faciliter et accélérer leur développement. Ce vote unanime de l'Assemblée ontarienne reflète bien le nouveau consensus national. On peut se demander si le premier ministre Davis n'aurait pas pu, lui aussi, obtenir l'appui des libéraux et des néo-démocrates s'il avait réellement voulu étendre le bilinguisme en Ontario. Son successeur, David Peterson, aurait-il profité du renversement récent de l'opinion publique ? L'année 1984 marque peut-être aussi un tournant de ce point de vue.

Les derniers soubresauts

Au cours de l'été 1984, en effet, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a pris sa retraite. C'est sur sa personne que s'étaient cristallisées l'animosité et l'étroitesse d'esprit du Canada anglais. L'élection qui suivit porta au pouvoir un autre Québécois bilingue dont le caucus était composé aussi bien de représentants du Québec que du Canada anglophone. Le Canada anglais avait injustement blâmé Trudeau de lui avoir « enfoncé le français dans le gosier » ; mais la suite des événements donna raison à Trudeau : le parti progressiste-conservateur choisit Brian Mulroney comme chef et se retrouva à la Chambre des communes avec un caucus largement bilingue. Les députés conservateurs ne font plus écho aux préjugés qui ont jadis empoisonné la discussion publique touchant le bilinguisme officiel.

Le dernier soubresaut de ce vieux ressentiment a peut-être eu lieu au Manitoba lorsque le gouvernement de cette province a dû se soumettre au jugement de la Cour suprême qui l'a obligé à traduire ses lois. La question de la langue réglée, espérons que nous pourrions enfin consacrer nos énergies à servir nos compatriotes.

Les membres du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles n'ont pas été autorisés à voyager en 1985-1986. Ils n'ont donc pas pu aller constater sur place le nouveau consensus qui règne au Canada au sujet du bilin-

guisme. Ils peuvent quand même compter sur le soutien de l'ensemble de la population canadienne.

Plus personne ne s'oppose à ce que les services publics, tant provinciaux que fédéraux, soient accessibles dans les deux langues officielles. Il en est de même en ce qui concerne les services offerts par les grandes entreprises et l'ensemble des pouvoirs publics. Ce respect des minorités linguistiques officielles semble motivé par un sentiment de compassion. Les Canadiens n'acceptent plus que, dans les hôpitaux, les malades ne puissent pas s'adresser aux infirmières et aux médecins dans leur propre langue. Ils ont aussi acquis la conviction que les jeunes Canadiens doivent recevoir leur formation scolaire dans la langue qu'ils parlent à la maison.

Le respect de toute minorité

Cette compréhension accrue des besoins des minorités linguistiques de langue officielle est manifestement le reflet d'une sensibilité croissante envers les réalités multiculturelles et multiraciales. Pour ce qui est de l'attitude des Canadiens envers les « minorités visibles », il est trop tôt pour savoir si la *Charte canadienne des droits et libertés* favorisera pareille évolution. Mais cela est tout à fait vraisemblable.

Parallèlement, on peut s'attendre à ce que la *Loi sur l'équité dans l'emploi* fasse accepter par un nombre grandissant de Canadiens le concept d'un Canada multiracial. Le gouvernement fédéral devra souscrire pleinement à l'esprit de cette Loi, comme il l'a fait dans le cas de la *Loi sur les langues officielles*, pour que l'opinion publique évolue dans ce sens.

En somme, il est de plus en plus évident que l'on assiste actuellement à une mutation profonde au sein de la population canadienne : les deux principaux groupes linguistiques et les communautés ethno-culturelles voient de plus en plus dans le bilinguisme officiel un élément essentiel du multiculturalisme à la canadienne. En tant que législateurs, nous ne pouvons que nous féliciter que l'opinion canadienne ait évolué dans le sens du respect mutuel. Cette évolution

confirme le bien-fondé de nos politiques culturelles des vingt dernières années.

Le bilinguisme et la réalité canadienne

JEAN-ROBERT GAUTHIER

Au cœur du débat politique depuis bon nombre d'années, le bilinguisme officiel au pays est, il ne faut pas l'oublier, une conséquence de notre histoire. Le Canada, jadis colonie de la France, puis de l'Angleterre, se caractérise aujourd'hui par sa dualité culturelle et linguistique à laquelle s'est greffée une composante multiculturelle, grâce à l'apport des immigrants.

Les deux cultures principales ont réussi à se maintenir et à s'épanouir au cours des siècles ; les statistiques nous en fournissent la preuve. Ainsi, lors du recensement de 1981, 6,25 millions de Canadiens s'identifiaient comme francophones et 14,91 millions, comme anglophones, soit respectivement 26 et 61 p. 100 de la population. Par ailleurs, 3,17 millions de Canadiens sont des autochtones ou parlent une autre langue que le français ou l'anglais.

Compte tenu de ce tableau démographique, il ne faut pas s'étonner que les questions linguistiques occupent une si grande place en politique canadienne. Le respect de ces droits est même inscrit dans nos lois et modèle nos institutions. Songeons notamment à l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* et, plus près de nous, à la *Loi sur les langues officielles* et à la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui ont précisé ces droits et les ont renforcés. Songeons aussi à tous les textes législatifs à caractère linguistique adoptés par les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de préserver la richesse que représente la dualité culturelle et linguistique du pays.

Mais ce n'est pas du jour au lendemain que l'on atteint, dans le respect mutuel, l'égalité de fait en matière de langue. C'est une entre-

prise qui exige du temps et qui n'est pas l'affaire d'une seule génération. Les enquêtes récentes, cependant, sont très encourageantes à cet égard. L'attitude des jeunes envers les questions linguistiques a beaucoup évolué. On en relève un nombre grandissant qui, convaincus de l'importance d'être bilingues, s'inscrivent à des programmes d'immersion ou à des cours de langue seconde. L'enquête menée pour le compte du Commissariat aux langues officielles a fait clairement ressortir qu'une majorité de Canadiens, partout au pays, croit que la dualité linguistique est désormais indissociable de la réalité canadienne et qu'elle est même désirable.

Bien que l'étude révèle des écarts entre les régions, il reste que, même là où le taux de réponses favorables est le plus faible, une majorité de Canadiens souhaitent que les droits linguistiques des minorités soient protégés. Soixante pour cent des Canadiens sont favorables à ce que leur gouvernement offre des services dans la langue des groupes minoritaires, et plus de 70 p. 100 croient, en outre, que ceux-ci devraient aussi recevoir les soins hospitaliers dans leur langue. On voit donc que le principe du bilinguisme et le respect de l'autre groupe culturel ont fait un bond considérable au cours des dernières années. Les politiciens qui jusqu'ici se montraient réticents à protéger les droits linguistiques par voie législative, craignant de déclencher un ressac au sein de leur électoral, n'ont plus aucune raison d'avoir peur et de ne pas agir.

Il va de soi qu'un tel changement des mentalités doit se faire graduellement de manière à ce que la population ait le temps de s'y adapter. Il faut à tout prix éviter de brûler les étapes. En cette matière, une évolution est préférable à une révolution qui serait source d'antagonismes et de déchirements. La recherche du développement national dans l'harmonie est notre projet collectif, et c'est pourquoi nous misons tant sur le dynamisme créateur de la jeunesse canadienne. A nos yeux, les jeunes portent en eux l'espoir d'un Canada bilingue où chaque citoyen serait respectueux de la richesse linguistique et culturelle de ses compatriotes.

Il faut être aveugle pour ne pas constater que si l'égalité linguistique est acquise sur le plan juridique, elle est loin d'avoir été traduite dans les faits.

Retour aux sources

GILLES LALANDE

Ambitieuse, mais souhaitable et urgente. Difficile, mais réalisable et prometteuse.

Bien d'autres épithètes pourraient servir à qualifier la réforme de notre régime linguistique que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, communément appelée la Commission B.B., a amorcée dans les années 60. Le train de mesures qui l'accompagna n'a d'ailleurs pas tardé à tester la générosité des Canadiens. Leur degré de tolérance aussi. Personne ne pouvait rester indifférent à ce projet d'une envergure sans précédent car la réforme secouait des habitudes solidement ancrées. Elle exigeait même une transformation radicale des mentalités.

Vingt ans plus tard, le feu est-il éteint ? Au fond de l'âtre national, ne reste-t-il que les braises refroidies d'un projet de société qu'on n'a pas su entretenir ? Est-il trop tard pour ranimer la flamme ? C'est à ces questions que tente de répondre le présent article.

Les grands objectifs de cette réforme sont bien connus : harmonisation des rapports entre francophones et anglophones ; reconnaissance de l'égalité de statut, de

droits et de privilèges du français et de l'anglais au sein des institutions fédérales ; affirmation du français au Québec ; protection et épanouissement des minorités de langue officielle partout au pays. Rappelons que ce noble plan d'action était porté par un fort courant patriotique : faire du Canada l'antithèse du *melting pot* américain en préservant son double héritage lin-



Sous-commissaire aux langues officielles de 1980 à 1985, M. Gilles Lalande a été co-secrétaire de la Commission B.B. Il a aussi été ambassadeur et professeur d'université.

guistique et culturel légué par l'histoire.

En dépit des réserves des sceptiques et de l'opposition des éternels ennemis du changement et de la justice sociale, on peut dire que la réforme connut à ses débuts une impulsion assez vigoureuse. La dynamique du changement qui s'enclencha alors portait à l'optimisme. Ce fut le cas notamment au lendemain de la publication, en 1967, du Livre 1 du Rapport de la Commission B.B. : *Les langues officielles*. Le Parlement ne tarda pas à prendre diverses initiatives pour que les services fédéraux soient offerts en français et en anglais et que les francophones aient, au sein de l'Administration fédérale, une représentation au moins proportionnelle à leur poids démographique. Ils devaient en outre avoir la possibilité d'y travailler dans leur langue.

En ces divers domaines, il y a eu progrès, indéniablement. Le gouvernement fédéral, en tant que chef de file, a aussi contribué à l'essor des programmes d'enseignement de la langue seconde un peu partout au pays. Sous son impulsion, certaines provinces ont fini par offrir des programmes d'enseignement dans la langue de

la minorité, au prix cependant de luttes épiques. En outre, les professions de foi répétées dans le bilinguisme de la part du gouvernement fédéral ont clarifié et bien ancré dans l'esprit des Canadiens les notions de dualité et d'égalité linguistiques. Enfin, il n'a pas ménagé son appui aux groupes minoritaires de langue officielle.

Malgré tout, la dynamique qui a inspiré ces changements n'est plus la même. On ne ressent plus, tant dans la population que chez les élus, le sentiment d'urgence qui sous-tendait initialement la réflexion sur le sens profond de la réforme et sur les façons concrètes de la traduire dans les faits. Signe d'un essoufflement passager ou symptôme d'un désintéressement profond ?

La tiédeur des provinces

Aux yeux des membres de la Commission B.B., il était indispensable que les provinces adhèrent à la conception d'un Canada officiellement bilingue. Selon cette vision du pays, les trois paliers d'administration (fédéral, provincial et local) devaient concerter leurs efforts en matière d'aménagement linguistique.

Sans opposer une fin de non-recevoir catégorique, la majorité des provinces n'ont guère au début montré d'empressement à collaborer à la réalisation de ce plan d'action commun. Les autorités fédérales ont alors naïvement pensé qu'en prêchant par l'exemple, elles entraîneraient nécessairement les provinces à leur suite. Or, seul le Nouveau-Brunswick a bougé en adoptant en 1969 sa propre *Loi sur les langues officielles* ; de toute évidence parce que sa minorité francophone représente près de 35 p. 100 de sa population.

L'Ontario, quant à elle, refusa carrément de faire du français et de l'anglais ses langues officielles, ses élus craignant les conséquences politiques autant que financières d'une telle décision. C'est pourtant dans cette province que l'on retrouve la plus importante minorité de langue française au pays. Ce refus a eu pour effet de mettre fin prématurément à l'espoir qu'avait enfin fait naître la Commission B.B. : en arriver à ce que les pro-

vinces regroupant les plus importantes minorités de langue officielle — le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick traitent ces dernières avec un égal respect.

Et la solution des districts bilingues ? Elle apparaissait si séduisante au départ que les artisans du nouveau régime linguistique en avaient fait la pierre angulaire de la réforme préconisée. Mais en vérité, la création de ces districts n'a jamais fait l'objet que de vœux pieux et de quelques velléités d'application.

Les mandarins fédéraux justifient leur inertie à l'égard de l'application du principe de l'égalité en matière de langue de travail par la crainte de créer des injustices et des rancœurs.

Devant ce tableau assez peu reluisant, une double constatation s'impose. Premièrement, côté passif, la réforme linguistique telle que l'avaient envisagée les membres de la Commission B.B. n'a jamais eu lieu. Le français continue d'être en 1987 le parent pauvre, la langue laissée-pour-compte, la langue de traduction au sein même de l'Administration fédérale. Ce fait est indéniable, les statistiques, criantes. Deuxièmement, côté actif, les initiatives du gouvernement fédéral en matière d'égalité linguistique auront toutefois permis de désamorcer la crise politique qu'on appréhendait dans les années 60.

Les signes d'un essoufflement

Ce demi-échec est confirmé par le faible intérêt que suscite aujourd'hui la réforme de notre régime linguistique dans l'opinion publique. On sent une espèce de lassitude à l'endroit de cette question qui soulevait, hier encore, tant de débats passionnés. La population n'est pas la seule à avoir décroché ; nos dirigeants aussi se sont assoupis.

Les provinces, dans l'ensemble, n'ont pas emboîté le pas. L'application même de la *Loi sur les langues officielles* demeure fragmentaire et hésitante. L'Administration fédérale s'est vue accusée de manquer de « cohérence, d'imagination et de subtilité » (Max Yalden) dans la mise en œuvre de cette loi, clé de voûte de la réforme. Les mandarins fédéraux justifient leur inertie à l'égard de l'application du principe de l'égalité en matière de langue de travail par la crainte de créer des injustices et des rancœurs. Ces justifications ne sont que des faux-fuyants, qui nous reportent une vingtaine d'années en arrière. Le sentiment qui semble prévaloir au sein de la population est aujourd'hui celui-ci : le gouvernement fédéral, les dispositions constitutionnelles, les tribunaux, et les assemblées législatives provinciales — si pleines malgré tout de bonne volonté — veillent au chevet de la parturiente. Soyons patients, et laissons le temps et la nature faire leur œuvre.

Eh bien non, nous ne pouvons pas suivre cette pente de la facilité et risquer de compromettre vingt ans d'efforts. Il est urgent de secouer l'apathie qui semble vouloir s'emparer de la population et de nos hommes publics. Pour sortir les Canadiens de leur somnolence, qui à long terme risque de perpétuer inégalités et injustices, il faut reconnaître que nous avons peut-être collectivement péché par excès d'ambition et adopté une mauvaise perspective. De toute évidence, une correction de parcours s'impose.

Rectifier le tir

Les membres de la Commission B.B. ont l'insigne mérite d'avoir compris une vérité aussi fondamentale qu'universelle : langue et société sont indissociables. Une langue ne peut être viable que si elle est l'expression vivante d'une société, que si elle est un foyer de culture dynamique. Une langue est beaucoup plus qu'un simple instrument de communication. Je peux bien apprendre en 1987 à parler latin, mais il m'est irrémédiablement impossible de vivre en cette langue... La société, qu'il faut bien se garder de confondre avec le pays, l'État ou la nation, est l'assise indispensable d'une langue

vivante. L'assimilation galopante des francophones hors du Québec ne s'explique pas autrement. Il faut plus que des beaux sentiments pour préserver une langue. Il lui faut un terreau où s'enraciner et croître.

La Commission B.B. avait reconnu d'emblée « la responsabilité linguistique très particulière du Québec ». Le premier Commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, a fait sien ce point de vue dans ses trois premiers rapports annuels. « La vitalité du français partout au Canada », écrit-il dans son premier rapport (1970-1971), « reposera sur le dynamisme, voir la prédominance du français dans le seul territoire où les francophones forment la majorité ». « Pour que le français soit une langue de travail de l'administration fédérale », écrit-il dans son troisième rapport, « il est indispensable que son assise soit solide et inébranlable, c'est-à-dire qu'en un endroit sa prédominance soit telle qu'elle ne laisse aucun doute quant à sa force et à son utilité ».

Jamais, malheureusement, les autorités fédérales n'ont voulu reconnaître le Québec comme le lieu privilégié du maintien et de l'épanouissement du français en sol canadien. Jamais on n'a voulu prendre en compte ce donné, qui n'exclut pas pour autant l'existence de foyers secondaires ailleurs au pays. Les rapports du Commissaire aux langues officielles postérieurs à 1977 vont même jusqu'à placer sur un pied d'égalité les diverses minorités provinciales de langue officielle et la minorité nationale de langue française. Désireux sans doute d'éviter la polarisation linguistique, on a cru, bien à tort, que le renforcement de la francophonie québécoise allait à l'encontre de la réforme du régime linguistique national.

On a agi ainsi pour des motifs évidents d'ordre politique : dans les années 70, on craignait de donner un appui implicite au vigoureux mouvement nationaliste québécois et, aussi étonnant que cela puisse paraître, on redoutait que la francophonie québécoise menace l'existence de la communauté anglophone du Québec... C'est

pourquoi les autorités fédérales se sont toujours abstenues d'évoquer publiquement la nécessité de consolider le statut du français au Québec. La situation ayant évolué, il est temps que les mentalités en fassent autant.

Il faut plus que des beaux sentiments pour préserver une langue. Il lui faut un terreau où s'enraciner et croître.

Tout cela explique en partie l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui : la réforme piétine parce qu'on a perdu de vue ses objectifs fondamentaux. « Le rôle des Québécois dans la vie française au Canada devra être reconnu bien plus qu'il ne l'est dans la pratique aujourd'hui. » Tel était l'esprit qui devait sous-tendre la réforme de notre régime linguistique selon les membres de la Commission B.B. Or, il faut être aveugle pour ne pas constater que si l'égalité linguistique est acquise sur le plan juridique, elle est loin d'avoir été traduite dans les faits.

Retourner à la case départ

Aussi, pour sortir de l'impasse et relancer la réforme, importe-t-il de revenir aux sources et de reconnaître concrètement que les droits linguistiques sont un domaine de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces. « Chaque province est une autorité souveraine dans l'ordre qui lui est propre », rappelait à juste titre la Commission B.B. Il s'ensuit que la réforme de notre régime linguistique devra dorénavant passer par les autorités provinciales, et que le gouvernement canadien devra s'appliquer à mieux tenir compte de la volonté du Québec — qui s'est déjà prononcé sans équivoque dans trois lois retentissantes (22, 63 et 101) — de « faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires au Québec ».

Le gouvernement fédéral devra en conséquence obliger avec fermeté ses propres sociétés de la Couronne qui se soustraient encore aux obligations de la *Loi sur les langues officielles* de faire du français la langue interne de travail au Québec. Autrement dit, il est essentiel que les autorités fédérales reconnaissent à leur tour que le Québec doit assurer « un leadership pour la langue et la culture françaises au Canada ».

Si l'on veut revitaliser la réforme, il faudra aussi que les autorités fédérales tempèrent leur propension à accorder un traitement rigoureusement symétrique à tous les groupes minoritaires de langue officielle. Il ne s'agit pas de nier l'égalité de statut juridique des deux langues, mais de se rendre à l'évidence : l'anglais domine partout en Amérique du Nord, sauf au Québec où le gouvernement est le seul sur le continent qui soit élu par une majorité francophone. Le danger de la polarisation linguistique est un faux problème, car le Québec est, en vertu de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, officiellement bilingue.

En somme, ce dont la réforme de notre régime linguistique a besoin, c'est d'un ressourcement. En l'occurrence, il s'agit de revenir à l'esprit de la Commission B.B., dont le très grand mérite a été de comprendre que la francophonie québécoise doit être au cœur de toute la problématique de l'égalité linguistique au Canada. Qu'il y ait deux foyers linguistiques au pays ne signifie nullement qu'il y a deux pays à l'intérieur des limites territoriales canadiennes.

Symboliquement, du point de vue linguistique et culturel, le Canada est une ellipse. Et comme toute ellipse, il a deux foyers.

Gerald Caplan, coprésident du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion, estime qu'il faut concilier les exigences de la politique linguistique et celles du système de télédiffusion. Le Rapport publié par le Groupe de travail en septembre 1986 constitue la première analyse des besoins du Canada en matière de télédiffusion bilingue depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés.

La langue et la télédiffusion : une entrevue avec Gerald Caplan

WENDY JOHNSON

Le récent rapport du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion aborde des questions d'une importance capitale en ce qui a trait aux langues.

Ses « Principes et objectifs » montrent clairement le soin et la minutie que les sept membres du Groupe de travail ont mis à examiner les liens étroits qui unissent la télédiffusion et la situation linguistique, et ce en vue de répondre aux besoins essentiels d'un Canada bilingue.

Les sections et les recommandations portant sur la programmation télévisuelle et radiophonique à l'échelle nationale, régionale et locale, sur les services offerts par la télédistribution, sur les innovations technologiques dans le domaine de la télédiffusion, sur la radio-télévision communautaire et sur les droits des Canadiens, multiplient les ordonnances linguistiques. Le Rapport consacre également des sections à la nature particulière du système de télédiffusion québécois et aux besoins des minorités nationales en matière de télédiffusion.

Sans doute le Rapport n'est-il pas à l'abri de tout reproche en matière

linguistique ; compte tenu cependant de ses 730 pages et de ses 180 recommandations, cela ne serait guère concevable. Cependant, au cours de l'entrevue qu'il accordait à *Langue et Société*, M. Gerald Caplan a souligné que le véritable défi qu'a dû relever le Groupe de travail consistait à aborder de façon constructive les problèmes tels qu'ils se posent réellement : « Cela n'aurait servi à rien de créer des illusions, de faire semblant que nous appuyions des choses que nous ne pouvions appuyer, ou de recommander des solutions qui n'avaient aucune chance d'être acceptées. Nous avons essayé d'éviter ce genre de sottise ».

Le rapport Caplan-Sauvageau constitue la première analyse de la politique de la télédiffusion depuis l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982. Ainsi, rien d'étonnant à ce qu'il affirme : « Il nous importe par conséquent de vérifier dans quelle mesure le fondement constitutionnel du système s'en trouve modifié ».

Le droit aux services de télédiffusion en français et en anglais s'inscrivait dans la *Loi sur la radiodiffusion* de 1968, qui indique, au



Détentrice d'une maîtrise en journalisme de l'Université Carleton, à Ottawa, Wendy Johnson a aussi étudié à l'Université Rhodes, en Afrique du Sud.

paragraphe 3(e), « que tous les Canadiens ont droit à un service de radiodiffusion dans les langues française et anglaise, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles ». Le Groupe de travail Caplan-Sauvageau recommande pour sa part qu'on ne se contente pas, lors de la refonte de la *Loi sur la radiodiffusion*, de réaffirmer ce principe, mais qu'on aille plus loin en faisant appel au besoin à « l'action systématique du secteur public » pour garantir le droit des

C'est à cause de l'histoire, de la culture et de la programmation actuelle du Québec, entre autres, que l'on doit reconnaître de façon officielle la différence qui existe entre son système de télédiffusion et celui de langue anglaise.

Canadiens à recevoir un service de télédiffusion dans les deux langues officielles.

Les particularités de la radio-télévision québécoise
Un autre principe dont le Groupe de travail recommande la consécration dans la nouvelle Loi témoigne également de l'importance qu'il attache à la relation étroite entre la langue et la télédiffusion. Dans sa recommandation sur la télédiffusion au Québec, il propose en effet la reconnaissance en droit du « caractère distinct de la radiodiffusion québécoise, en soi et comme point d'appui de la radiodiffusion en langue française partout au Canada. »

Cette recommandation a suscité la controverse parmi ceux qui estiment qu'une politique nationale de la télédiffusion ne doit pas accorder de privilèges à une province particulière, ni imposer aux Canadiens une conception de leur pays que tous ne partagent pas.

Pourtant, comme le Groupe de travail le souligne à maintes reprises, une politique de la télédiffusion qui se veut réaliste et efficace doit tenir compte des faits : c'est à cause de l'histoire, de la culture et de la programmation actuelle du Québec, entre autres, que l'on doit reconnaître de façon officielle la différence qui existe entre son système de télédiffusion et celui de langue anglaise. M. Caplan affirme que cette considération, mûrement réfléchie par le Groupe de travail, en était une d'ordre pratique plutôt qu'idéologique : « Nous avons fait tout ce que nous avons pu, dans le Rapport et aussi dans toutes les

entrevues, pour faire comprendre que la question québécoise n'était pas une question de principe... il ne s'agissait pas d'un jugement politique que l'on pourrait appliquer à d'autres sphères, à d'autres compétences. C'était purement le reflet de la réalité du système de télédiffusion québécois. Si on disait autre chose, comme le rappelait souvent Florian [Sauvageau], "on aurait l'air fou." »

Une politique nationale réaliste
Accepter cette recommandation, c'est accepter l'idée que la télédiffusion, la culture, la langue et la société québécoises « ont grandi ensemble ». La télédiffusion québécoise a toujours eu des besoins particuliers auxquels une politique uniforme pour le Canada français et anglais ne saurait répondre. « Le Canada français a su développer une radio-télévision autonome, inventive et populaire. C'est un acquis qu'il faut préserver... [le système] aspire, pour progresser, à un traitement sur mesure. » M. Caplan explique : « Quand nous nous sommes penchés sur l'histoire de la télédiffusion, le rôle particulier qu'elle jouait au Québec, le public qu'elle rejoignait, la nature même de la programmation... il n'y avait aucun parallèle au Canada anglais. »

Le Canada français a su développer une radio-télévision autonome, inventive et populaire. C'est un acquis qu'il faut préserver...

Le Groupe de travail a identifié quatre facteurs qui témoignent de la spécificité du système québécois :

- Tout d'abord, la plus grande partie du marché de la radio et de la télévision francophones se trouve au Québec, et c'est pourquoi la production, les stations et les auditoires de la télédiffusion canadienne de langue française s'y trouvent également presque

tous : « Le contenu canadien y est, pour l'essentiel, un contenu québécois. »

- La nature de la programmation constitue une deuxième caractéristique propre au Québec. L'isolement linguistique a incité le Québec à chercher en son propre sein les talents et les ressources nécessaires à l'élaboration de sa programmation. Le Canada français n'a jamais bénéficié, comme le Canada anglais, d'une offre abondante d'émissions toutes faites aux États-Unis.

Le fonds commun à toutes ces œuvres, c'est la langue française... Les francophones connaissent bien le rôle que jouèrent la radio et la télévision dans le raffermissement de leur langue.

- En troisième lieu, il y a les habitudes du public : les productions de la télévision francophone ont toujours eu l'avantage d'un auditoire important. Fait significatif, au Québec, 9 productions originales sur 10 reçoivent la plus haute cote d'écoute, comparative-ment à 3 sur 10 pour le Canada anglais.
- Enfin, le contexte culturel du Québec est lui-même unique. « Le fond commun à toutes ces œuvres, c'est la langue française... Les francophones connaissent bien le rôle que jouèrent la radio et la télévision dans le raffermissement de leur langue ».

« La différence est là, à tous égards », dit M. Caplan. « Dire que le système de télédiffusion québécois n'est pas différent, ce ne serait tout simplement pas vrai. Je le répète donc, d'une part nous avons une solution qui demande un système distinct, particulier au Québec ; d'autre part, nous tenons à dire que cette affirmation ne comporte aucune implication générale au chapitre de la Constitution ».



SERVICE DE PHOTO CANAPRESS

Les coprésidents du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion — Florian Sauvageau et Gerald Caplan. Leur rapport traite en profondeur du rôle de la télévision sans l'affirmation de notre dualité linguistique.

Au service de sociétés distinctes

Plusieurs recommandations du Rapport tiennent compte de la spécificité du Québec. Citons, parmi les plus énergiques, celle qui rejette la réorganisation effectuée à Radio-Canada en 1983. C'est à ce moment qu'on a instauré la centralisation, à Ottawa, des échelons supérieurs des réseaux tant francophone qu'anglophone, alors qu'au cours de la quinzaine d'années précédente, le service en langue française avait joui de l'autonomie qu'il méritait. « Il y eu dans les faits non pas une mais deux Radio-Canada au service de sociétés distinctes. »

Le Groupe de travail a conclu que ce changement n'était ni efficace, ni apprécié. Conférant, de force, aux deux réseaux un statut identique, il refusait de reconnaître le caractère unique du Québec à la télévision ou à la radio. Pour remédier à une situation où les décisions prises à Ottawa en fonction du Canada anglais sont alors imposées au réseau français, le Groupe de travail recommande : « Qu'on reconnaisse l'autonomie des services français (radio et télé-

vision) dans l'organisation de Radio-Canada ; que Radio-Canada français puisse se développer distinctement de CBC et que les deux secteurs, au service de sociétés distinctes, puissent poursuivre différemment les objectifs assignés à la radio-télévision publique, sans préjudice de la responsabilité ultime que la loi attribue à la société. »

Autre principe majeur à inclure dans une refonte de la *Loi sur la radiodiffusion* : la reconnaissance ouverte du droit de tous les Canadiens, y compris des minorités de langue officielle, c'est-à-dire les francophones hors du Québec, et les anglophones au Québec, à accéder au système de télédiffusion.

« Déjà défavorisés dans d'autres secteurs, les minorités risquent beaucoup en s'exposant à la standardisation culturelle des ondes. Si nous ne permettons pas que nos minorités participent activement et à part entière à notre système de télédiffusion, ce sont tous les Canadiens qui perdront une partie du caractère culturel et linguistique distinctif du pays ».

Les minorités et la télédiffusion

Au cours de son séjour dans chacune des provinces canadiennes, le Groupe de travail Caplan-Sauvageau a reçu, en tout, 253 mémoires, a entendu 267 dépositions et a eu des rencontres particulières avec plus de 170 personnes. Les collectivités de langue minoritaire étaient bien représentées aux audiences, et les groupes et associations ont tous fait entendre le même son de cloche : manque de choix dans la programmation de langue française, difficulté d'accéder au système de télédiffusion lui-même.

Les francophones de l'extérieur du Québec, « le plus souvent regroupés en de petites communautés géographiquement éloignées les unes des autres, baignées dans un milieu uniformément anglais où ne subsistent que peu de havres pour l'expression de leur culture », se sont exprimés avec passion devant le Groupe de travail. La programmation offerte à ces groupes est beaucoup plus étroite que celle qui existe au Québec ; en fait, « nombreux sont les groupes francophones à qui le télé distributeur local offre peu ou pas d'émissions dans leur langue ». Le Rapport se montre, du reste, particulièrement sévère envers l'industrie de la télé distribution : d'après le Groupe de travail, celle-ci ne manifeste guère d'intérêt pour la programmation destinée aux minorités francophones, soit qu'on ne l'y oblige pas soit, comme l'ont déclaré les représentants de l'industrie, qu'elle n'ait pas les moyens, notamment dans les régions où la population visée est trop petite pour soutenir les frais d'un tel service.

Conférant, de force, aux deux réseaux un statut identique, la réorganisation de Radio-Canada en 1983 refusait de reconnaître le caractère unique du Québec.

Les minorités francophones hors du Québec se plaignent en outre de ce que la programmation en langue française ne corresponde pas à leurs besoins : ils ne s'y retrouvent pas. Radio-Canada leur offre en effet des émissions conçues par des francophones du Québec, dont elles réfléchissent les goûts et les soucis. Comme le dit M. Caplan : « [pour les francophones hors du Québec,] Radio-Canada n'est pas un télédiffuseur canadien mais un télédiffuseur montréalais ».

Un reflet des cultures et des communautés

Le Groupe de travail en est arrivé à la conclusion que les minorités à travers le pays ne veulent pas seulement des services de télédiffusion dans leur langue. Le message qu'on lui adressait avec force était toujours le même : les groupes minoritaires ont besoin d'accéder à la radio et à la télévision pour pouvoir élaborer une programmation de qualité qui corresponde réellement à leur culture et à leur communauté.

C'est peut-être dans leurs contacts avec les groupes minoritaires que les membres du Groupe ont ressenti le plus vivement l'importance de leur mandat. M. Caplan explique : « ... en principe, ce n'était pas très difficile pour nous d'appuyer unanimement les minorités de langue officielle. Pourtant, lorsque nous avions à traiter de la question de la langue de la minorité, nous étions perplexes et tourmentés : nous nous sentions pris entre notre appui abstrait et notre sentiment des réalités politiques. » A titre d'exemple, il cite le cas de la minorité anglophone de l'Estrie, au Québec, qui était mécontente du service offert par la CBC. Attentif à ses soucis, le Groupe de travail ne pouvait cependant pas oublier que ce groupe disposait d'un bien meilleur service que celui offert à la plupart des groupes minoritaires à travers le pays : dans certains cas, le service était même meilleur que celui des francophones du Québec. « Les services en langue anglaise de Montréal sont remarquables », dit M. Caplan. « Ils sont infiniment meilleurs que ceux qu'on offre aux Montréalais d'expression française ».

Du rêve à la réalité

Le fait que le service français de Radio-Canada reflète, avant tout, le paysage québécois a suscité le même problème : d'après M. Caplan, le Groupe de travail a dû se résigner, une fois de plus, à ne rien offrir qu'une oreille attentive. Si les membres comprenaient, du point de vue intellectuel, les doléances présentées, ils ne voyaient pas de solutions faciles. « Radio-Canada ne peut être qu'un système avant tout québécois », affirme M. Caplan. « Ceux qui disent autre chose rêvent en couleur ».

Les minorités devront comprendre, et accepter, le fait que leur vie ne sera pas aussi satisfaisante qu'elles l'espèrent, du moins pour ce qui est de la télédiffusion.

Les membres du Groupe de travail s'étant imposé le défi de formuler des recommandations réalistes, M. Caplan a souligné qu'il y avait des limites à ce qu'ils pouvaient demander à Radio-Canada, même si la Société pourrait sous doute, en faisant certains changements, répondre aux exigences des groupes minoritaires. « Franchement, nous avons demandé la lune à Radio-Canada. Si nous l'obtenons, ce sera par un quasi-miracle politique. »

M. Caplan affirme que si la sympathie du Groupe de travail était entière en ce qui concernait certaines demandes des minorités, son accord était parfois mitigé. « Il eut été malhonnête de leur promettre la lune », dit-il. En dernière analyse, il estime que le Rapport du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion est d'une parfaite candeur en ce qui a trait aux problèmes des minorités : « Il leur faudra comprendre et accepter le fait que leur vie ne sera pas aussi satisfaisante qu'ils l'espèrent... et il en sera toujours ainsi, du moins pour ce qui est de la télédiffusion ».

Malgré les questions apparemment insolubles que pose la complexité du système de télédiffusion canadien, le Groupe de travail Caplan-

Sauvageau a tenté de s'attaquer directement à tous les problèmes importants, et même à certains problèmes mineurs, soulevés par les Canadiens d'expression tant française qu'anglaise.

De nouveaux canaux

C'est la proposition audacieuse de nouveaux canaux de télévision publique, « Télé-Canada » et « TV Canada », qui constitue pour M. Caplan la recommandation la plus importante du Rapport. Ce canal offrirait à l'échelle du pays une programmation exclusivement canadienne et se chargerait de la retransmission des meilleures émissions produites au pays, en mettant l'accent sur les productions régionales, les arts de la scène, les émissions pour jeunesse et les documentaires. Le canal francophone chercherait à améliorer encore le service en offrant des bulletins de nouvelles et des émissions d'information.

La recommandation sur le renforcement de la télévision communautaire, à laquelle le Groupe de travail a consacré beaucoup d'efforts a, elle aussi, d'importantes incidences régionales et locales : « L'un des grands objectifs de notre rapport est l'accession des citoyens à l'usage des ondes, autant que possible : dans cette perspective, il importe de reconnaître que la radio-télévision communautaire représente un troisième secteur indispensable, qui complète les secteurs public et privé. »

Il est certain que l'application de bon nombre des recommandations du Groupe de travail serait coûteuse. La mise sur pied et le fonctionnement de Télé-Canada et de TV Canada exigeraient des investissements substantiels. Conscients de cette réalité, les membres du Groupe ont inclus dans le Rapport une section spéciale indiquant où l'on pourrait chercher les fonds supplémentaires. Mais l'objectif le plus important restait, pour eux, de déterminer comment en arriver à offrir aux Canadiens une télédiffusion de qualité dans son ensemble. Quelles que soient les dépenses d'investissement et de fonctionnement requises, en effet, le Groupe de travail estime que notre pays mérite les meilleurs services qui soient.

Jusqu'ici, les gouvernements n'ont guère soutenu le développement économique dans la langue de la minorité. Pourtant l'épanouissement des minorités linguistiques passe par le renforcement des réseaux d'organismes et de services leur permettant de vivre et de travailler dans leur langue.

L'avenir des minorités de langue officielle

JOSEPH ELIOT MAGNET

Adoptant un point de vue sociolinguistique, certains critiques ne s'émeuvent guère de l'extinction prévisible des minorités de langue officielle. Au Canada, disent-ils, c'est l'anglais qui domine, et le français y est en état d'infériorité.

Pour les minorités linguistiques, la seule chance de survie est de rester géographiquement concentrées, ne serait-ce qu'à l'échelle locale et municipale.

Alors que la connaissance de l'anglais est de règle dans l'élite québécoise, celle du français est l'exception dans les milieux canadiens-anglais correspondants. L'adoption du français auréole de prestige les Canadiens anglais qui font le pas. C'est le contraire qui est vrai pour les francophones.

« L'adoption de l'anglais par un Canadien français », dit le professeur J.A. Laponce, « a de plus en plus de chances d'avoir des répercussions négatives sur le locuteur, en l'aliénant de sa personnalité et de son groupe culturel. » Il en conclut que la seule politique linguistique valable consiste à protéger la langue dominante dans un territoire donné. Il est aussi vain que préjudiciable de prévoir des garanties pour les langues minoritaires. Selon cette thèse, il est préférable que le Canada soit divisé en deux îlots linguistiques : le fran-

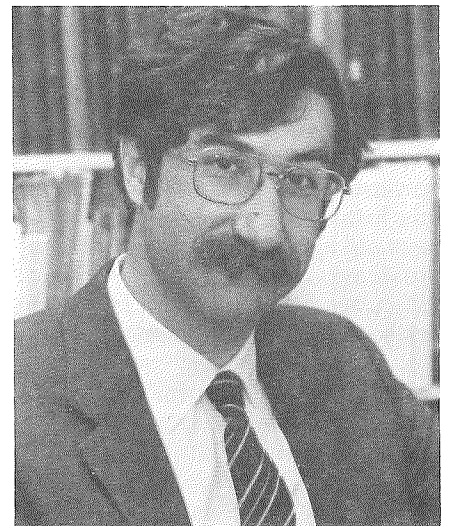
çais au Québec, l'anglais ailleurs. La politique canadienne devrait renforcer chaque langue dans le territoire qui lui est imparti, et il faudrait supprimer les mesures de protection accordées aux minorités linguistiques. Plus ces dernières disparaîtront vite, plus le système politique se stabilisera, plus les relations se normaliseront entre le Québec, Ottawa et le reste du Canada, plus la position respective du français et de l'anglais se consolideront.

Des solutions canadiennes aux problèmes linguistiques canadiens
Ce point de vue est conforté par la théorie générale de la planification linguistique qui pose « deux grands principes : ceux de la personnalité et de la territorialité », comme l'explique le professeur William F. Mackey, fondateur du Centre international de recherche sur le bilinguisme à l'Université Laval :

En vertu du premier (principe de la personnalité), c'est l'institution qui s'adapte à l'individu ; en vertu du second, c'est l'individu qui s'adapte à l'institution. Des pays comme le Canada, par exemple — où tout le monde a officiellement le droit de se faire servir par le gouvernement national dans sa langue officielle (d'après les dispositions de la *Loi sur les langues officielles*) — appliquent le principe de la personnalité. Des pays comme la Suisse, où les rela-

tions des particuliers avec l'État se font dans la ou les langues du canton, sont régis par le principe de la territorialité qui est le suivant : *cuius regio, eius lingua*, la langue de la région est celle de ses gouvernants.

Les adeptes du professeur Laponce voient les options canadiennes en matière de planification linguistique comme un choix entre ces deux principes. Examinant l'expérience d'autres sociétés multilingues à travers le prisme de la théorie de M. Mackey, le professeur Laponce arrive à une conclusion inévitablement imprégnée de l'hypothèse des « deux



Joseph Eliot Magnet enseigne le droit à l'Université d'Ottawa. Il a été l'avocat de groupes minoritaires de langue officielle et d'associations autochtones.

grands principes » et de la nécessité de choisir entre les deux. Il est ainsi amené à déclarer : « Que j'extrapole à partir des situations canadienne, suisse et belge ou que je déduise d'après les lois de la spécialisation, je préconise la solution qui offrira des régions distinctes de sécurité monolingue à chaque groupe linguistique. » Autrement dit, laissons les minorités s'éteindre.

Commençons par dire que la scène canadienne n'a rien de commun avec celle de la Belgique ou de la Suisse. Cette dernière compte quatre langues principales et non pas deux ; les groupes linguistiques belges et suisses sont concentrés sur un territoire restreint, alors que nous devons répondre aux besoins de près d'un million de francophones éparpillés dans les provinces à majorité anglophone, et de plus de 700 000 Québécois de langue anglaise un peu plus concentrés. Cela fait beaucoup de gens à condamner à l'extinction contre leur volonté expresse parce qu'ils ne cadrent pas avec une théorie abstraite.

Il est regrettable que les associations de francophones provinciales aient éprouvé des difficultés à se mobiliser pour les défis juridico-politiques qui s'annoncent.

La théorie, au demeurant, est des plus simplistes. Chaque cas est en effet fort différent et les solutions doivent correspondre à la conjoncture locale. Je ne connais aucun pays qui ait exactement les mêmes problèmes que le Canada. A nos difficultés particulières, il faut donc des solutions sur mesure.

Pour clore cette discussion, j'ajouterai que la politique ne doit pas nécessairement se limiter au soutien des groupes linguistiques viables d'un point de vue purement démographique. Elle peut aussi bien s'attacher à redonner vie à des langues moribondes, mortes ou ancestrales. Le rétablissement

On ne peut s'empêcher de conclure que le ministère de la Justice oppose une résistance bureaucratique à la politique fédérale en matière de langues officielles.

de l'hébreu comme langue nationale en Israël est un cas exemplaire, puisqu'au début de l'entreprise personne ne le parlait au foyer. On peut citer d'autres exemples similaires en Irlande, au Pays de Galles et en Écosse (le gaélique), en France (le flamand) et en Hollande (le frison). De nombreux gouvernements nationaux ont encouragé un renouveau linguistique afin d'enrayer la montée des mouvements séparatistes ou de pacifier des minorités nationales.

Pour endiguer la vague

Mais les réussites que peuvent enregistrer à ce titre les gouvernements finissent toujours par se heurter à un obstacle de taille : l'impossibilité de changer les rapports de force. Le français restera donc toujours en position de faiblesse en dehors du Québec, puisqu'il côtoiera constamment l'anglais, langue dominante. Nos travaux sur les langues en contact sont probants : étant donné les conditions démographiques, économiques et culturelles qui prévalent, l'anglais attire irrémédiablement les francophones quand ils entrent à l'école, arrivent sur le marché du travail, se marient ou participent aux institutions sociales et économiques. Le pouvoir d'attraction du français comme langue dominante agit aussi sur les anglophones au Québec, mais à un degré moindre. Conscients de ce qu'en Amérique du Nord le français n'aura jamais la même force d'assimilation que l'anglais, reconnaissons néanmoins que les initiatives du Québec pour défendre la langue joueront un rôle appréciable. M. Trudeau se trompait lorsqu'il écrivait en 1965 : « Comme aux États-Unis, il y a lieu de passer de l'époque *separate but equal* à l'époque *complete integration* », l'intégration complète étant synonyme pour les minorités linguis-

tiques d'assimilation totale. Leur seule chance de survie est de rester géographiquement concentrées, ne serait-ce qu'à l'échelle locale et municipale.

D'un point de vue théorique, je me refuse catégoriquement à limiter à deux les formules valables pour la planification linguistique. La scène canadienne en suscite une troisième qui s'applique aux « deux grands principes » de cohabitation esquissés par le professeur Mackey. Il s'agit de modifier l'approche territoriale, ce qui oblige à rejeter les conclusions du professeur Laponce. Pour ce dernier, toutes les démarches de cette nature se valent et toutes comportent la suppression des appuis institutionnels aux minorités linguistiques en dehors du territoire protégé. Dans l'approche territoriale modifiée, les regroupements territoriaux sont vus comme de petits îlots linguistiques distincts reliés par un réseau d'institutions communes qui, tout en fonctionnant dans des régions ou des provinces données, se complèteraient et se renforceraient mutuellement. Ces îlots pourraient être doublement protégés si on mettait en place dans l'État fédéral des organismes de tutelle qui, pour les questions linguistiques, s'occuperaient des minorités suivant le principe de l'égalité entre collectivités nationales.

L'intérêt de cette théorie est qu'elle nous fait réfléchir sur ce qu'il faut pour encourager la survie et la prospérité des minorités. Deux conditions sont essentielles si l'on veut résister au pouvoir d'attraction de la langue dominante :

- que les collectivités linguistiques soient concentrées dans un territoire, quelle qu'en soit la superficie ;
- que les minorités bénéficient d'un solide réseau d'organismes et de services.

Avec le déclin des paroisses, les écoles deviennent le centre de la vie culturelle des francophones hors du Québec.

La première condition existe au Canada, qui compte de nombreux regroupements linguistiques. Mais comme la seconde n'est pas remplie, je veux approfondir la question des services. Chez nous, seuls les gouvernements fédéral et provinciaux et, dans une moindre mesure, les associations de la minorité linguistique, peuvent les assurer.

Les écoles mixtes : des voies royales vers l'assimilation

Le rôle des écoles est crucial.

Comme les commissaires Symons et Mayo sur l'enseignement en français l'ont constaté : « ... avec le

Les enfants francophones sont embrigadés dans des « écoles mixtes » qui sont des foyers d'assimilation.

déclin des paroisses, les écoles deviennent le centre de la vie culturelle des francophones (hors du Québec). » Une cause primordiale d'assimilation est l'absence de mainmise effective sur l'enseignement en langue française et sur les établissements administrés par les minorités francophones. Les enfants francophones sont embrigadés dans des « écoles mixtes », principaux établissements d'enseignement en français au Canada anglophone, qui sont sans contredit des foyers d'assimilation. Après d'innombrables témoignages d'experts, les tribunaux, les assemblées législatives et les commissions ont constaté, chacun de leur côté, que l'amalgame d'élèves francophones et anglophones dans des « écoles mixtes » nuit aux enfants et à la collectivité minoritaire, et qu'elle conduit directement à l'assimilation.

Il y a pourtant une lueur d'espoir, puisque dans le *Reference re Minority Language Educational Rights*, la Cour d'appel de l'Ontario a statué que la *Charte canadienne des droits et libertés* avait été expressément conçue pour guérir ce mal. Il incombe aux assemblées législatives provinciales, a-t-elle dit, de créer des établissements scolaires qui peuvent être, disons, rattachés à la minorité linguistique parce qu'on peut les considérer comme faisant partie du tissu socio-culturel de la

minorité. Celle-ci doit bénéficier d'un enseignement de qualité égale à celui que reçoit la majorité. Il est douteux que les écoles mixtes survivent à cet arrêt, et que la majorité continue à utiliser son pouvoir sur les structures de gestion scolaire pour régler ce dossier contre la volonté de la minorité.

Les déclarations sont une chose, les actions en sont une autre. Dans quel sens les gouvernements provinciaux agiront-ils ?

Répercussions des événements au Manitoba

En dehors du Québec, les gouvernements provinciaux ont été forcément impressionnés par la crise des droits linguistiques qui a éclaté au Manitoba en 1983-1984. Menacé par une décision de la Cour suprême du Canada, le gouvernement de cette province avait prévu de respecter *en partie* ses devoirs constitutionnels en matière de bilinguisme institutionnel et d'étendre modérément les services en langue française, déclenchant ainsi l'hystérie de la population qui s'est livrée à des actes de violence contre la minorité francophone et à de nombreuses manifestations qui ont paralysé la Chambre et — fait significatif — supprimé tout soutien politique au gouvernement néo-démocrate. Le Nouveau-Brunswick pourrait se retrouver aujourd'hui dans une situation analogue. Sauf dans cette province, il est peu probable qu'un gouvernement provincial innove de son propre chef en faveur de la collectivité francophone hors du Québec... même dans le secteur de l'enseignement, où les garanties constitutionnelles pour le français restent floues. A plus forte raison, il est certain qu'aucun ne bougera pour les services gouvernementaux et la culture, domaines où les

Sauf au Nouveau-Brunswick, il est peu probable qu'un gouvernement provincial innove de son propre chef en faveur de la collectivité francophone hors du Québec.

garanties constitutionnelles sont, au mieux, implicites, et n'ont pas encore été mises à l'épreuve devant la Cour suprême.

Au chapitre de l'enseignement, on peut s'attendre à ce que les minorités francophones entament très vite des actions en justice. Il est regrettable que leurs associations provinciales aient éprouvé des difficultés à se mobiliser pour les défis juridico-politiques qui s'annoncent. Le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario sur l'enseignement dans la langue de la minorité a été une première victoire, mais cette décision n'aura *de facto* aucun effet si d'autres causes ne viennent pas obliger les autorités à respecter leur promesse de nouvelles garanties scolaires dans toutes les provinces. Il ne faut pas longtemps pour comprendre que les associations francophones sont effrayées par les événements du Manitoba, qu'elles sont usées, qu'elles manquent de « leadership » et que leur volonté de lutter perd de son mordant.

Ottawa pourrait faire beaucoup pour aider les minorités en intervenant directement sur le plan économique.

Nombreuses sont d'ailleurs les collectivités linguistiques prêtes à collaborer avec les gouvernements qui se contentent de mesures palliatives pendant que les effectifs de la minorité continuent à fondre.

En ce qui concerne les services et la culture, il y aura sans doute des poursuites judiciaires — ce qui est probablement souhaitable — au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et au Québec, en vertu de diverses dispositions constitutionnelles. Le processus est déjà entamé, avec des résultats mitigés. Dans les affaires *MacDonald* et *Société des Acadiens*, la Cour suprême du Canada a clairement indiqué qu'elle n'avait pas l'intention d'assurer avec énergie, en vertu des garanties constitutionnelles, la protection des minorités de langue officielle. La Cour a affirmé que le sauvetage *in extremis* des minorités appartient aux législateurs.

Le seul autre moyen d'améliorer la situation serait qu'Ottawa défraie le coût de l'extension des services en langue française dans les domaines de compétence provinciale, ou qu'il fixe certaines conditions aux paiements de péréquation afférents. Avant la crise de 1983-1984, fort de l'engagement fédéral d'assumer 50 p. 100 de l'ardoise, le gouvernement du Manitoba avait consenti à améliorer les services municipaux essentiels en français. Compte tenu de la réaction négative du public à cette entente et des préoccupations d'Ottawa en matière de développement économique, de réduction du déficit et d'amélioration des relations fédérales-provinciales, on ne verra probablement pas de sitôt pareilles promesses.

Quand la bureaucratie regimbe

Certaines initiatives du gouvernement fédéral sont particulièrement difficiles à comprendre. Le ministre de la Justice est maintes fois intervenu en cour *contre* les efforts des francophones pour élargir les droits linguistiques. Cette attitude a été parfois expliquée comme une erreur et le Ministère s'est employé à revoir sa position. Mais dans l'affaire *MacDonald*, il a agi délibérément contre la minorité qui voulait une interprétation large des droits en matière de langues officielles. « On ne peut donner d'interprétation large et généreuse (des droits linguistiques) », a-t-il affirmé. Des membres de l'opposition ont posé des questions en Chambre au Premier ministre et demandé le retrait du *factum* du Ministère, ce qui n'a pas été fait. On ne peut s'empêcher de conclure que le ministère de la Justice, et peut-être d'autres administrations, opposent une résistance bureaucratique à la politique fédérale en matière de langues officielles. Les tribunaux ont fait des commentaires à ce sujet lors des actions du ministère de la Justice relatives aux autochtones. D'autres minorités auraient-elles eu la même expérience ?

Mais il y a plus grave. Ottawa n'exerce pas de façon intelligente ses pouvoirs constitutionnels en faveur des minorités de langue officielle dans deux domaines, la télédiffusion et la culture. Bien que la *Loi sur la radiodiffusion* garantisse des services en français et en

L'échec d'Ottawa le plus lourd de conséquences vise la langue de travail.

anglais à tous les Canadiens, sous réserve de la disponibilité de fonds publics, la réalité est tout autre. Radio-Canada refuse systématiquement aux francophones hors du Québec des émissions portant sur les questions qui les touchent directement. Peu intéressés par les grèves à l'Université Laval (information que leur offre le réseau de Radio-Canada), les francophones de Saint-Boniface veulent en savoir davantage sur les arrêts de travail au Collège de Saint-Boniface, ce qui les oblige à syntoniser des stations anglaises. Voilà pourquoi la Fédération des Francophones hors Québec se plaint violemment de Radio-Canada, qu'elle accuse de contribuer à « l'anglicisation des francophones hors du Québec ».

L'échec d'Ottawa le plus lourd de conséquences vise la langue de travail. Le gouvernement fédéral a en effet tout misé sur sa fonction publique, négligeant le secteur privé. Malgré la recommandation de la Commission Laurendeau-Dunton, il n'a pas non plus vraiment cherché à appuyer l'initiative québécoise de faire du français la langue de travail dans la province. L'absence de législation fédérale complémentaire pour les entreprises en dehors du Québec a miné les efforts de la province pour mettre le français en valeur sur la scène économique. Le Québec doit se défendre en érigeant des barrières linguistiques qui pourraient contribuer au ralentissement de son économie et à la transformation de son territoire en un ghetto linguistique.

Même les efforts pour renforcer le français dans la fonction publique fédérale ont donné des résultats modestes. De 1979 à 1983, seulement 17 p. 100 des postes bilingues ont été pourvus à titre « impératif ». Les anglophones qui ont suivi les cours de langue fédéraux n'utilisent leur français que

9 p. 100 du temps. Ce quasi-échec au chapitre de la langue de travail est pour le moins désolant.

Le développement économique dans la langue de la minorité Ottawa pourrait faire beaucoup pour aider les minorités en intervenant directement sur le plan économique. Il pourrait notamment décentraliser des organismes de recherche et des services spécialisés francophones — laboratoires ou centres informatiques — au bénéfice d'endroits comme Saint-Boniface et Sudbury. On pourrait rattacher certains de ces organismes à des établissements francophones, à l'hôpital de Saint-Boniface ou à l'Université Laurentienne, par exemple. Le gouvernement fédéral pourrait aussi investir à grande échelle dans des établissements déjà bien rodés comme le Collège de Saint-Boniface. Avec les capitaux d'amorce voulus, celui-ci pourrait devenir un centre majeur de recherche, qui travaillerait en étroite collaboration avec d'autres établissements francophones de l'Ouest canadien. Bien orienté, le Collège pourrait s'autosuffire grâce aux contrats de recherche. Avec ce genre d'activité, les francophones hors du Québec trouveraient les débouchés économiques qui leur manquent tant, leur langue acquérant de surcroît une nouvelle dimension au-delà de la religion et de la famille. Les chances de survie à long terme des minorités de langue officielle en seraient augmentées d'autant.

Jusqu'ici, le gouvernement ne s'est guère occupé du développement économique des collectivités linguistiques, qui est pourtant un domaine essentiel. S'il y avait progrès à ce chapitre, tout le reste serait pardonné. Les tendances actuelles à la régression pourraient être freinées. En définitive, le développement économique est l'élément clé qui permettrait d'inverser le mouvement inexorable menant à la disparition d'une terre d'épanouissement des minorités linguistiques tel le Canada.

Stuart Beaty analyse le présent et l'avenir de l'enseignement dans la langue de la minorité. D'après lui, il est plus que temps de passer à l'action si nous voulons éviter la « faillite collective » à cet égard.

Une affaire pressante

STUART BEATY

*L'âme de la cité n'est rien
d'autre que la constitution,
qui a le même pouvoir que
dans le corps la pensée.*

— Isocrate,
Aéropagitique

Pour comprendre avec quelle acuité se pose aujourd'hui la question de l'enseignement dans la langue officielle de la minorité, il importe de bien définir ce concept, de réfléchir à ses objectifs et aux possibilités qu'il représente sur la scène canadienne. Rappelons d'abord que la plupart des pays, même ceux qui n'ont qu'une seule langue officielle, sont en réalité plurilingues, en ce sens qu'ils abritent plus d'une communauté linguistique. En général, l'une ou l'autre des langues parlées aura tendance à

dominer sur le plan officiel, soit dans une région donnée ou à l'échelle nationale. Cette langue dominante est dite « majoritaire », les autres langues étant considérées comme « minoritaires ».

Au Canada, on utilise chaque jour quelque soixante-dix langues, et chacune d'elles se trouve, quelque part, en position de minorité. Nos langues officielles, le français et l'anglais, ne font pas exception à cette règle. Elles diffèrent cependant des autres langues en ce que leur légitimité est beaucoup mieux établie, en droit comme dans les faits. Autrement dit, même lorsqu'elles sont en situation extrêmement minoritaire, elles n'en restent pas moins les *langues officielles du Canada*, ce qui leur confère par rapport aux autres langues un statut particulier.

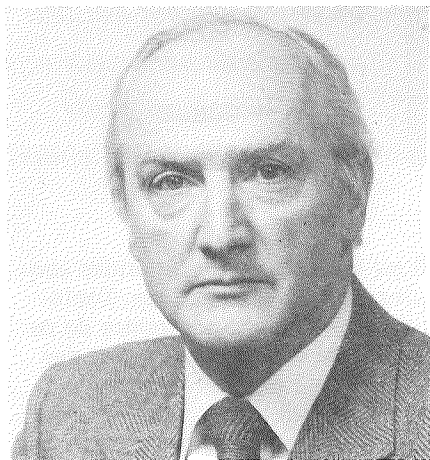
Au sens large, l'enseignement dans la langue de la minorité, c'est la fréquentation par les membres d'une minorité linguistique d'établissements où une part importante de l'enseignement est dispensée dans leur langue. A ce titre, plusieurs des langues parlées au Canada servent à « l'enseignement dans la langue de la minorité », notamment certaines langues autochtones et un nombre croissant de langues patrimoniales tels l'ukrainien, le chinois ou l'hébreu.

Un engagement national
Mais le débat sur l'enseignement dans la langue de la minorité se

situe sur un tout autre terrain. Non pas que cet enseignement soit le seul qui vise à transmettre aux générations futures un précieux héritage linguistique. Mais l'enseignement dans l'une ou l'autre *langue officielle* a ceci de particulier qu'il constitue l'un des éléments d'un engagement national.

Si nous insistons sur cette vérité, ce n'est pas pour nier l'utilité ou la valeur intrinsèque des autres langues que le Canada a le privilège d'accueillir ; c'est plutôt pour souligner que la volonté d'assurer un enseignement valable à nos minorités de langue française et anglaise se fonde sur d'importantes considérations socio-politiques qui n'interviennent pas, sinon à un degré beaucoup moindre, lorsqu'il s'agit de l'enseignement en philippin, en polonais, en japonais ou en grec.

Bref, la différence découle de l'importance à la fois symbolique et concrète du français et de l'anglais dans l'édification de la nation canadienne. Car si l'apport passé et présent des autres groupes linguistiques à notre projet collectif est d'une importance indéniable, on ne saurait nier le rôle prépondérant du français et de l'anglais dans l'histoire linguistique du Canada *en tant qu'entité nationale* : c'est la dette de notre pays envers ces « transmetteurs culturels » que reflète le statut particulier de nos langues officielles.



Diplômé de l'Université d'Oxford, M. Beaty est cadre supérieur dans la Fonction publique fédérale depuis 1967. Il s'est joint au Commissariat aux langues officielles en 1978.

La Commission

Laurendeau-Dunton

Dans son analyse de la nature et des objectifs de l'enseignement dans la langue de la minorité, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ne s'est pas contentée de faire l'historique du phénomène : elle a aussi démontré avec une clarté douloureuse son importance pour le devenir du Canada.

C'est pourquoi, avant d'aborder l'état de la question en 1987, il nous semble important de nous arrêter un instant au tableau brossé par les commissaires. Celui-ci peut se résumer en trois points :

- En tant que langues d'enseignement, que ce soit de la majorité ou de la minorité, le français et l'anglais ont connu des sorts très différents au Canada.
- Si l'anglais a pu s'enraciner solidement au Québec grâce à ses propres établissements d'enseignement, les efforts qu'on a consacrés dans les autres provinces à faire reconnaître le français comme langue d'enseignement ont connu une répression parfois sauvage ; on peut même penser qu'ils auraient complètement échoué sans le soutien imprévu qu'ils ont trouvé dans l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* garantissant le droit aux écoles confessionnelles.
- Résultat de cette situation, on s'est retrouvé au début des années 60 avec un système d'éducation anglophone remarquablement complet et vigoureux au Québec et, presque partout ailleurs, des réseaux — qu'on ne pourrait certes qualifier de systèmes — d'enseignement en français faibles et fragmentés.

Des conclusions

d'une grande portée

De ce diagnostic révélateur d'un déséquilibre profond, la Commission B.B. a tiré des conclusions d'une grande portée et d'une sagacité profondes. Elle a d'abord noté que « le milieu est un facteur capital pour la conservation de la langue maternelle ; il se trouvera des situations où un enseignement complet dans la langue de la mino-

rité sera indispensable si l'on veut que l'école atteigne au moins un objectif limité : que les élèves de la minorité soient bilingues à la sortie de l'école ». Elle ajoutait plus loin : « Dans un pays où deux langues sont officielles, il faudrait offrir aux citoyens un enseignement qui leur permette de participer à la vie de la communauté linguistique de leur choix. »

On s'est retrouvé au début des années 60 avec, au Québec, un système d'éducation anglophone remarquablement complet et vigoureux et, presque partout ailleurs, des réseaux — qu'on ne pourrait certes qualifier de systèmes — d'enseignement en français faibles et fragmentés.

En d'autres termes, au moins deux conditions sont essentielles à l'efficacité de l'enseignement dans la langue de la minorité : 1° il doit être suffisamment complet et être offert dans un environnement approprié, de façon à contrer, dans toute la mesure du possible, la force d'assimilation de la langue majoritaire ; et 2° les membres des deux groupes linguistiques doivent être assez nombreux pour que le maintien et l'usage de la langue minoritaire gardent leur sens.

Depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969, les initiatives des gouvernements fédéral et provinciaux en cette matière ont dû composer avec ces exigences. Il y aurait donc lieu de penser que l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, venu confirmer les droits scolaires des minorités linguistiques, a été le fruit d'une douzaine d'années d'expérience et de réflexion, et non le produit d'une fringale de constitutionnalisation.

Pourtant, si l'on observe l'évolution de l'enseignement dans la langue

de la minorité depuis 1982, rien n'indique, dans l'ensemble, que les gouvernements fédéral et provinciaux ont réellement compris et accepté les conditions nécessaires à la prestation d'un enseignement valable dans la langue de la minorité, selon l'esprit et la lettre de l'article 23.

Les obligations constitutionnelles

L'article 23 définit d'abord les conditions auxquelles un parent doit répondre pour que son enfant soit admissible à l'enseignement dans la langue de la minorité, puis détermine les modalités concrètes de l'exercice de ce droit. En bref, ce droit existe là où le nombre d'enfants admissibles est suffisant pour justifier la prestation, à même les fonds publics, de l'enseignement dans la langue de la minorité, et inclut « le droit de les faire instruire dans des établissements de la minorité linguistique financés sur les fonds publics ».

Nonobstant le style juridique de sa formulation, l'article 23 ne devrait pas poser de difficultés d'interprétation au lecteur moyen. Pourquoi donc l'application de cet article est-elle devenue un tel « problème » pour les gouvernements, les tribunaux, les communautés et les groupes d'intérêt concernés ?

Dans un pays où deux langues sont officielles, il faudrait offrir aux citoyens un enseignement qui leur permette de participer à la vie de la communauté linguistique de leur choix.

Il est impossible de répondre simplement à cette question. Toutefois, une analyse sommaire de ce dossier et du comportement des parties en cause révèle, chez les autorités publiques, une certaine tendance à se défilier, tendance qui s'accroît au fur et à mesure que les revendications des minorités se font plus précises. Il est difficile de ne pas en conclure que la plupart des provinces et des territoires à

majorité anglophone n'étaient pas très conscients de ce que signifiait l'engagement pris en 1982, et qu'ils cherchent à gagner du temps tout en se demandant comment remplir leur promesse avec un minimum d'efforts.

Dans une étude comparative des lois provinciales et territoriales en matière d'enseignement dans la langue de la minorité, et de leur conformité à l'article 23, le professeur Pierre Foucher de l'Université de Moncton n'a trouvé au pays aucun régime linguistique correspondant pleinement à ce qui lui semblait être une interprétation généreuse de la Charte. Les écarts qu'il a relevés sont de cinq types :

- trop de pouvoirs discrétionnaires entre les mains des conseils scolaires locaux, dominés par la majorité ;
- détermination arbitraire du « nombre suffisant » qui justifiera l'enseignement dans la langue de la minorité ;
- absence de distinction nette entre l'enseignement dans la langue de la minorité et les diverses formes d'enseignement bilingue ou d'immersion ;
- difficultés à définir les normes d'accès des enfants qui ne sont pas de la majorité linguistique aux écoles de la minorité ;
- absence presque totale de mesures visant à assurer la gestion par la minorité de ses établissements d'enseignement.

Les gouvernements et les communautés doivent s'entendre sur la manière de résoudre ces problèmes, d'autant plus difficiles que les autorités politiques et judiciaires ne cessent de se renvoyer la balle.

Depuis 1982, on a consacré de longues heures à débattre savamment de ces questions devant les

tribunaux : c'est à ceux-ci, en effet, que les minorités francophones, privées depuis longtemps de tout véritable choix en la matière, ont demandé de donner une définition précise de leurs droits scolaires et d'obliger les gouvernements provinciaux à les respecter. On a entendu de telles causes relatives à l'article 23 en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Alberta et au Québec, et d'autres se préparent à l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'en Saskatchewan.

Les jugements prononcés à ce jour ne concordent pas tous, et on ne saurait du reste les tenir pour concluants. Il en ressort cependant deux choses :

- la mise en œuvre efficace de l'article 23 exige que l'on fasse preuve d'imagination afin d'inventer des solutions sur mesure à des problèmes d'éducation particuliers ;
- on ne trouvera guère de solutions tant que les gouvernements et les communautés ne s'entendront pas sur la manière de résoudre ces problèmes, d'autant plus difficiles que les autorités politiques et judiciaires ne cessent de se renvoyer la balle.

Un nouveau contrat social

A bien des égards, la situation actuelle devrait être inacceptable, voire choquante, pour la majorité des Canadiens. Elle ne peut qu'aggraver la situation des minorités, et par conséquent rendre difficilement crédible la notion de réciprocité du français et de l'anglais au sein d'un Canada bilingue. Si le bilinguisme officiel ne parvient pas à tenir ses promesses et à offrir un véritable choix entre le français et l'anglais à la grandeur du pays, les querelles byzantines sur le nombre de fonctionnaires bilingues à Ottawa et les miracles pédagogiques de l'immersion en français n'auront plus guère d'importance : l'une des principales raisons d'être du bilinguisme canadien aura disparu, sans doute à jamais.

Par ailleurs, l'impasse actuelle impose une épreuve de confiance cruelle et inutile aux minorités de

langue officielle et à tous ceux qui ont été amenés à croire, sinon que la *Charte canadienne des droits et libertés* était une panacée, du moins qu'elle représentait un nouveau départ pour les Canadiens, un nouveau contrat social sur lequel nous pourrions nous appuyer non seulement au moment des grands élans patriotiques, mais pour faciliter la vie de tous les jours.

Si le bilinguisme officiel ne parvient pas à tenir ses promesses, les querelles byzantines sur le nombre de fonctionnaires bilingues à Ottawa et les miracles pédagogiques de l'immersion en français n'auront plus guère d'importance.

Bien sûr, il ne faut quand même pas se leurrer : la croissance rapide d'un système d'éducation efficace, et correctement géré, dans la langue de la minorité, ne suffira pas en elle-même à contrer la tendance à la polarisation des deux communautés de langue officielle au Canada. Il s'agit cependant d'une condition *sine qua non* pour combattre cette tendance. Moralement, les Canadiens n'ont d'autre choix que d'accorder la priorité à cette question et de lui consacrer toute l'attention et les efforts qu'elle exige aujourd'hui.

Dans l'immédiat, la tâche qui nous attend est évidente. Nous devons faire appel à toutes nos capacités d'invention, aussi bien sur le plan politique que professionnel, pour nous attaquer aux problèmes graves, mais non insolubles, soulevés notamment par le professeur Foucher et par les tribunaux. Puisque l'hésitation des gouvernements provinciaux et territoriaux provient en partie, semble-t-il, d'un manque de données objectives sur les réalités fondamentales de l'enseignement dans la langue de la minorité, sur les attentes qu'il suscite et sur

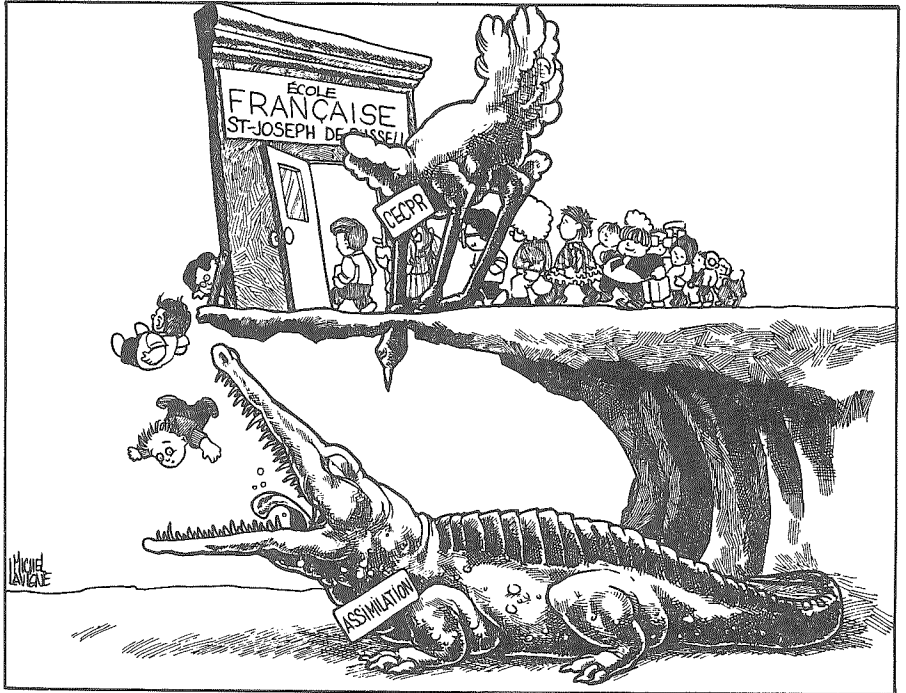
les solutions administratives susceptibles d'y répondre, notre premier souci doit être de mener à bien un travail de recherche éclairé et impartial.

C'est pourquoi le Commissaire aux langues officielles et d'autres intéressés ont voulu passer à l'offensive, pour ainsi dire, afin de clarifier la situation et de dissiper dans toute la mesure du possible, en faisant appel aux meilleurs experts, les craintes et la confusion qui entourent le sujet.

Au risque de simplifier le problème à l'excès, je dirais qu'il se résume à ceci : comment offrir à des communautés souvent petites et éloignées les unes des autres un enseignement dans leur langue alors qu'elles n'en ont jamais vraiment fait l'expérience, qu'elles ont à surmonter des craintes légitimes suscitées par la rupture avec le passé, et qu'elles ont encore beaucoup à apprendre quant à la gestion de leurs établissements d'enseignement ? En l'occurrence, s'il est une chose que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent éviter, c'est bien de faire surgir d'autres obstacles devant eux.

Le problème se résume à ceci : comment offrir à des communautés souvent petites et éloignées les unes des autres un enseignement dans leur langue alors qu'elles n'en ont jamais vraiment fait l'expérience...

Mais c'est justement parce que les populations sont petites et très dispersées que les gouvernements se doivent de chercher, pour chaque communauté, la solution la plus efficace, au meilleur coût possible ; tenter d'appliquer aux minorités des systèmes tout faits pour la majorité, cela ne peut mener qu'à un « gaspillage » des deniers publics sans même assurer une protection adéquate de la culture minoritaire.



Par Michel Lavigne. Publié avec la permission du journal *Le Carillon*.

La recherche des données essentielles

Quand nous aurons reconnu que nous sommes largement responsables de la situation dans laquelle nous nous trouvons, la chose la plus sage à faire sera certainement de chercher à nous entendre, tous ensemble, sur la meilleure façon d'en sortir. C'est pourquoi, avec le soutien des associations de parents des minorités linguistiques, le Commissariat demandera au Secrétariat d'État et au Conseil des ministres de l'éducation de financer conjointement une étude visant à recueillir les données essentielles sur les sujets suivants :

- la nature et les objectifs de l'enseignement dans la langue de la minorité officielle au Canada ;
- les concepts sociaux et pédagogiques qui sous-tendent la formulation actuelle, dans l'article 23 de la Charte, des droits scolaires de la minorité linguistique ;
- la conformité réelle à l'article 23 dans différents milieux, et particulièrement les méthodes novatrices utilisées pour adapter les lois et les structures administratives à la situation, comme on en a vu des exemples en Ontario ;

- les diverses structures, existantes ou possibles, qui pourraient faciliter l'application de l'article 23 en répondant à des besoins particuliers en matière d'enseignement.

En terminant, j'aimerais insister sur trois points. Le premier, c'est que nous ne pouvons plus remettre les choses à demain. Si nous n'agissons pas au plus vite, nous devrons dans quelques années déclarer notre faillite collective en ce domaine. En deuxième lieu, les éléments de solution ne sont pas si difficiles à trouver ou à inventer — pourvu, bien entendu, que nous soyons vraiment à leur recherche. Enfin, les pourparlers pour une nouvelle entente quinquennale entre les gouvernements fédéral et provinciaux, portant sur tous les aspects des langues officielles dans l'enseignement, commenceront très bientôt : n'est-ce pas l'occasion rêvée pour les responsables de l'article 23 d'invoquer ensemble, sans esprit partisan, « l'âme de la cité » ?

Emmanuelle Gattuso et Sarah Hood ont lu pour vous...



Attachée de presse du Commissaire aux langues officielles, Emmanuelle Gattuso a une très grande expérience des médias.

Confidences publiques

PELLETIER, Gérard, *Le temps des choix, 1960-1968*, éditions Stanké, Montréal, 1986, 379 p.

Dans son avant-propos, Gérard Pelletier nous prévient avec modestie : « Ce qu'on va lire, c'est ce que j'ai retenu et rien de plus. »

Pour ceux et celles qui, comme moi, étaient adolescents dans les années 60, *Le temps des choix* évoque non seulement des événements qui eurent lieu au cours de cette période, mais conduit le lecteur dans les coulisses de l'actualité.

L'auteur nous avait déjà donné *Les années d'impatience, 1950-1960*, ouvrage consacré à la fin troublée du régime Duplessis. Dans *Le temps des choix*, il poursuit son œuvre de mémorialiste et jette un regard neuf sur les événements de cette période déterminante. Sa double expérience de journaliste et d'homme politique lui inspire des réflexions et lui rappelle des anecdotes savoureuses.

Sur un ton intimiste, l'auteur nous raconte ce qu'il a vu, vécu et entendu quand, journaliste, il s'est rendu dans une base de missiles à Plattsburg, dans le *Deep South* américain, puis en Algérie pour l'émission « Premier plan ». Il fut ensuite invité à diriger le quotidien *La Presse*, tâche redoutable et ingrate. Puis, il a fait le saut en politique active... non sans hésitation.

En plus de nous permettre de suivre l'évolution d'un intellectuel aux prises avec les problèmes de son époque, le récit de Gérard Pelletier nous offre aussi le rare privilège d'assister aux rencontres hebdomadaires que celui-ci avait les vendredi soirs avec son groupe d'amis engagés dans l'action politique et sociale : Pierre Trudeau, professeur de droit à l'Université de Montréal, Jean Marchand, syndicaliste (CSN), André Laurendeau, journaliste, et René Lévesque, ministre des Richesses naturelles dans le gouvernement Lesage.

Ces hommes vont choisir des itinéraires politiques différents. Pour Gérard Pelletier, l'événement qui va marquer un tournant décisif dans sa carrière sera son renvoi de *La Presse*. C'est alors qu'il décide de s'engager en politique fédérale.

Élu en 1965, il se rend à Ottawa. A cette époque, pas si lointaine, les pièces de Racine y sont annoncées en anglais seulement. C'est dire le travail qui l'attendait. Un long combat va donc s'amorcer. Les « trois colombes » vont obtenir un succès inespéré. L'élection de Pierre Trudeau à la tête du Parti libéral et, le 25 juin 1968, comme premier ministre du Canada, n'est sûrement pas le moindre de ces succès.

Gérard Pelletier publiera-t-il une suite à son livre ? Nous le souhaitons vivement. Ce troisième tome pourrait couvrir, par exemple, la période comprise entre les débuts du régime Trudeau (1968) et l'élection du Parti Québécois (1976).

Sans être l'œuvre d'un historien, les récits-souvenirs de Gérard Pelletier nous aident à mieux connaître notre passé. Tout en nous faisant revivre une tranche d'histoire, ils nous font pénétrer dans l'intimité des hommes qui ont fait l'événement et modelé notre société.

EMMANUELLE GATTUSO



Spécialiste des langues anciennes, Sarah Hood est diplômée des universités Concordia et de Toronto.

A la recherche de l'harmonie

Conflict and Compromise in Multilingual Societies par Kenneth D. McRae. Volume I : *Switzerland*, Wilfrid Laurier University Press, 1983, 274 pages. Volume 2 : *Belgium*, WLU Press, 1986, 387 pages.

Dans les premiers chapitres d'une série de volumes en cours intitulée *Conflict and Compromise in Multilingual Societies*, le professeur Kenneth D. McRae examine les points de vue assez pessimistes des spécialistes contemporains quant à l'avenir des sociétés multilingues. Ceux pour qui les nations composées de plusieurs communautés linguistiques sont vouées au retard économique disposent d'arguments d'un poids considérable : en effet, parmi les pays qui abritent une importante minorité linguistique, il ne s'en trouve guère dont le produit national brut soit important. Les principales exceptions sont le Canada, la Belgique, Israël et l'URSS.

M. McRae n'en croit pas moins que « l'existence de deux, ou de plusieurs, communautés linguistiques importantes n'exclut nullement une économie et un régime politique avancés ». Comment les actions communes de groupes qui ne parlent littéralement pas la même langue peuvent-elles réussir ? McRae se propose de pénétrer les mystères du multilinguisme en analysant quatre sociétés qui se distinguent par la particularité de leur composition linguistique. Il s'agit de pays développés, dans la

tradition politique de l'Occident, qui « ont reconnu de façon officielle le plurilinguisme de leur structure sociale en conférant à leurs langues et à leurs collectivités linguistiques principales quelque chose qui ressemble à l'égalité devant la loi ». Les pays choisis sont, dans l'ordre, la Suisse, la Belgique, la Finlande et le Canada.

Deux de ces études ont déjà paru, et les deux autres, à paraître, suivront le même plan. McRae examine les sociétés en question sous quatre aspects : l'histoire, les structures, les mentalités et les institutions.

Lucide et sans prétention, le style des premiers volumes n'est jamais trop spécialisé pour le lecteur qui ne connaît pas le sujet. L'absence, chez M. McRae, des circonlocutions pompeuses si chères aux psychosociolinguistes, est particulièrement reposante.

Le volume I nous présente la Suisse comme le modèle par excellence du compromis prudent. Sa population se compose de quatre communautés linguistiques : près des trois quarts des citoyens parlent l'allemand, 20 p. 100 le français, près de 5 p. 100 l'italien et environ 1 p. 100 le romanche. Ces communautés sont naturellement groupées dans des zones géographiques dont l'homogénéité linguistique est forte.

La Confédération helvétique se montre soucieuse de respecter la souveraineté des cantons en matière de langue. On attend des nouveaux arrivants qu'ils apprennent la langue du canton, et les communications avec les gouvernements cantonaux, qu'elles soient amorcées par le gouvernement de la Confédération ou par un citoyen, se font également dans cette langue. Comme l'indique M. McRae, « les cantons n'ont pas l'obligation d'offrir des services dans une langue autre que la leur ».

La Confédération cherche, malgré les difficultés, à maintenir un juste équilibre de la représentation linguistique au sein de sa fonction publique. Le gouvernement émet ses textes dans les trois langues officielles (le romanche n'ayant que le statut de langue *nationale*), et il

existe un ministère de la traduction pour le français ainsi qu'un secrétariat pour l'italien.

Ces aspects, entre autres, de la culture suisse ne peuvent étonner les Canadiens. L'enseignement dans la langue de la minorité, l'affichage, l'apprentissage de la langue seconde : la Confédération helvétique s'est attaquée à tous ces problèmes qui ne paraissent pas, en général, susciter trop de tensions. Le plus grand conflit linguistique qu'elle ait connu — la revendication par la population du Jura, forte d'une solidarité culturelle avec la France, d'une séparation d'avec les Suisses allemands de Berne — avait des proportions relativement modestes.

La Suisse décrite par McRae se distingue du Canada par l'attitude de la majorité envers le multilinguisme. Les deux tiers de la population de langue allemande parlent le français, et d'après l'une des études citées, lorsque l'on demandait à des Suisses allemands de définir la vocation de la Suisse dans le monde, la réponse la plus fréquemment choisie invoquait l'exemple qu'elle offrait de coexistence linguistique et culturelle.

La Belgique, par contre, constitue depuis longtemps un champ de bataille linguistique. Au sud, la Wallonie est peuplée de francophones, alors que le nord — à l'exception de l'enclave bruxelloise — est habitée par une population d'expression flamande.

La réflexion de McRae porte sur l'hypothèse que les conflits linguistiques sont aggravés, en Belgique, par d'autres clivages sociaux et notamment par les clivages religieux et économiques, qui se trouvent à coïncider avec les différences linguistiques — à la différence de la Suisse, où l'on note la présence de protestants francophones et germanophones, de classes dirigeantes francophone et germanophone. Bref, les clivages de la société helvétique atténuent les oppositions linguistiques au lieu de les intensifier.

La Commission permanente de contrôle linguistique (CPCL) constitue l'équivalent belge du Commissariat aux langues officielles

canadien. A l'instar du Commissariat, la CPCL reçoit les plaintes du public en ce qui a trait aux infractions aux lois sur les langues ; elle exerce un contrôle sur les organismes du gouvernement et effectue un certain nombre d'études spéciales. Elle surveille également les tests linguistiques donnés dans la fonction publique, tâche accomplie au Canada par la Commission de la Fonction publique.

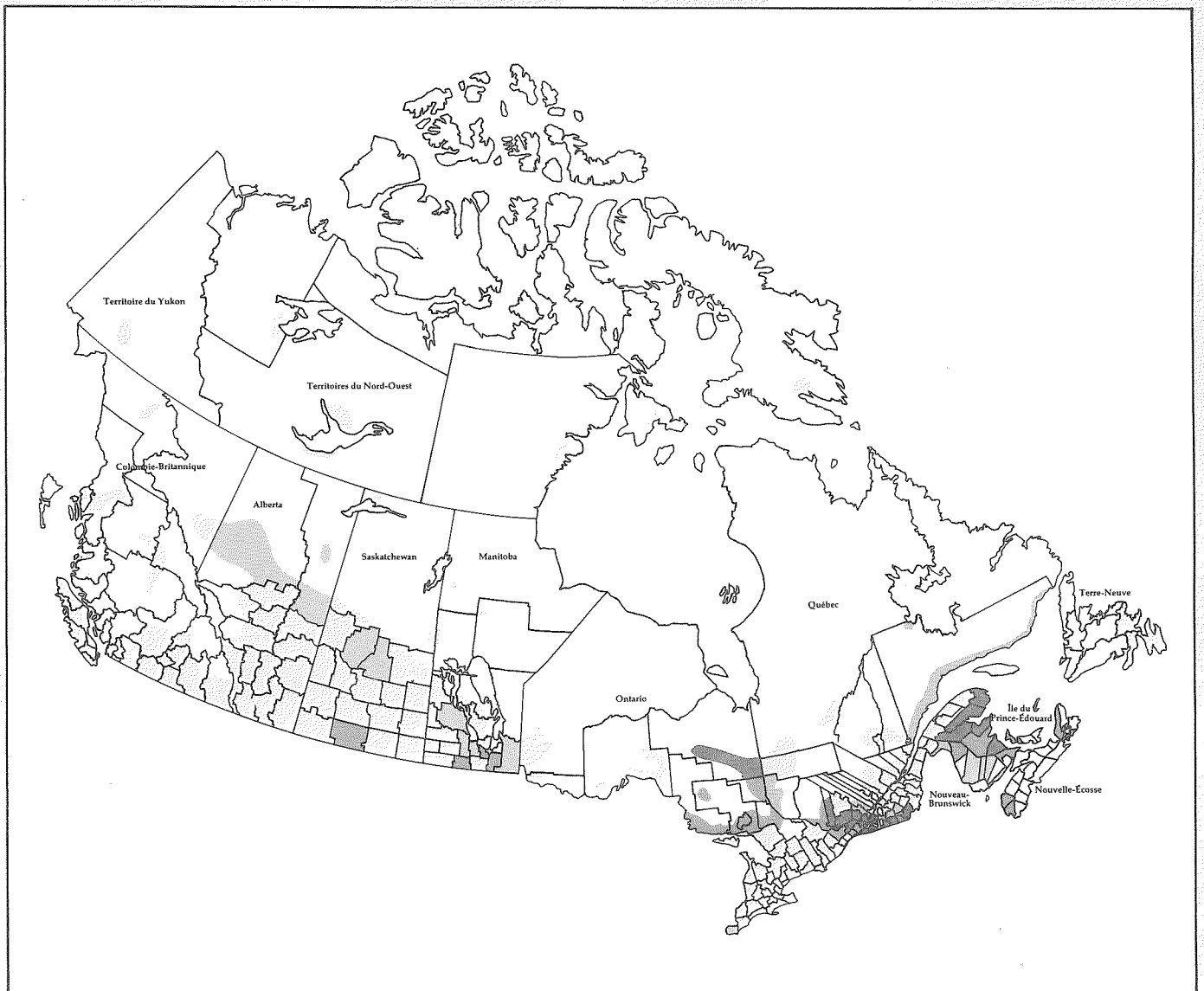
La législation belge en matière de langues est beaucoup plus détaillée que celle de la Suisse : c'est ainsi qu'elle régit, par exemple, la langue de travail dans l'entreprise privée. Toutes les questions linguistiques relèvent du gouvernement central, à la différence du système suisse qui laisse ce soin aux cantons.

De tels contrastes sont sans doute le fruit de la différence profonde qui existe entre les deux pays : ils n'en sont pas la cause. On attend avec intérêt l'application des mêmes principes d'analyse à la Finlande et au Canada.

Une fois terminée, cette série constituera sans doute une référence pour les chercheurs en ce domaine. Pour les Canadiens, elle présente un intérêt supplémentaire : M. McRae, qui a participé à la direction des recherches de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, est particulièrement conscient de la situation canadienne lorsqu'il examine les questions linguistiques à l'étranger. On peut ainsi espérer qu'après avoir aussi longuement étudié des problèmes familiers dans des contextes variés, il saura les éclairer, dans son dernier volume, d'un jour nouveau et impartial. S'il existe des règles de civilité gouvernant les rapports entre les langues, c'est à M. McRae, manifestement, qu'il reviendra de les formuler.

SARAH HOOD

Données tirées du sondage effectué en septembre-octobre 1985 par Réalités canadiennes à la demande du Commissaire aux langues officielles



Proportion* de Canadiens de langue maternelle française
vivant dans les régions à majorité anglophone :

- 10 % et plus
- de 5 % à 10 %
- inférieure à 5 %

Proportion* de Canadiens de langue maternelle anglaise
vivant dans les régions à majorité francophone :

- 10 % et plus
- de 5 % à 10 %
- inférieure à 5 %

*Pourcentage de la population totale par division de recensement.

Source : Statistique Canada, recensement de 1981

1 CONNAISSANCE DU FRANÇAIS OU DE L'ANGLAIS, ET APPUI À L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

	RÉGIONS MAJORITAIREMENT ANGLOPHONES				LES 4 RÉGIONS	QUÉBEC	CANADA
	ATLAN-TIQUE	ONTARIO	PRAIRIE	C.-B.			
1.1 Compétence : % de ceux qui peuvent «converser, mais pas très facilement», ou «sans aucune difficulté»	20 %	23 %	13 %	13 %	19 %	47 %	26 %
1.2 Appui de principe au bilinguisme : % de ceux qui sont d'accord avec l'affirmation suivante : «Ce serait une bonne chose si tous les Canadiens savaient le français et l'anglais»	92 %	83 %	75 %	77 %	81 %	97 %	87 %
1.3 Utilité pour les jeunes : % de ceux qui considèrent la connaissance des deux langues «très» ou «moyennement» importante pour l'avenir des jeunes	93 %	82 %	74 %	69 %	79 %	99 %	84 %
1.4 Enseignement obligatoire : % de ceux qui appuient l'enseignement obligatoire des deux langues dans toutes les écoles canadiennes	77 %	70 %	57 %	59 %	66 %	93 %	73 %
1.5 Signification personnelle : % de ceux qui estiment qu'il leur serait «très» ou «assez» utile de parler, ou de mieux parler, l'autre langue	38 %	34 %	23 %	19 %	30 %	70 %	40 %

2 LANGUES DANS LESQUELLES LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX ET L'ENTREPRISE PRIVÉE, DEVRAIENT OFFRIR LEURS SERVICES

	RÉGIONS MAJORITAIREMENT ANGLOPHONES				LES 4 RÉGIONS	QUÉBEC	CANADA
	ATLAN-TIQUE	ONTARIO	PRAIRIE	C.-B.			
2.1 Services fédéraux : % de ceux qui ont nommé le français et l'anglais	82 %	71 %	62 %	59 %	68 %	88 %	74 %
2.2 Services provinciaux : % de ceux qui ont nommé le français et l'anglais	74 %	55 %	45 %	36 %	52 %	72 %	57 %
2.3 Services de l'entreprise privée : % de ceux qui ont nommé le français et l'anglais	70 %	46 %	37 %	30 %	44 %	76 %	53 %

RÉGIONS MAJORITAIREMENT ANGLOPHONES QUÉBEC CANADA

ATLAN- ONTARIO PRAIRIE C.-B. LES 4
TIQUE RÉGIONS

3 SERVICES DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

3.1 Écoles : % de ceux qui estiment que la minorité provinciale de langue officielle devrait avoir le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue	76 %	68 %	72 %	57 %	69 %	88 %	74 %
3.2 Hôpitaux : % de ceux qui estiment que la minorité provinciale de langue officielle devrait avoir droit aux services hospitaliers dans sa langue	78 %	69 %	56 %	55 %	65 %	89 %	71 %
3.3 Bureaux de poste : % de ceux qui estiment que la minorité provinciale de langue officielle devrait avoir le droit d'acheter des timbres dans sa langue	73 %	54 %	53 %	49 %	55 %	85 %	63 %
3.4 Grands magasins : % de ceux qui estiment que la minorité provinciale de langue officielle devrait avoir le droit d'être servi dans sa langue dans les grands magasins	62 %	41 %	36 %	29 %	41 %	82 %	52 %

FRÉQUENCE DES CONTACTS AVEC L'AUTRE LANGUE

TOTAL JAMAIS A L'OCCASION 1-2 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES JOURS

4 FRÉQUENCE DES CONTACTS DE LA MAJORITÉ AVEC L'AUTRE LANGUE ET APPUI AUX SERVICES POUR LA MINORITÉ DE LA PROVINCE

4.1 Appui aux services hospitaliers	Anglophones hors du Québec	65 %	54 %	71 %	81 %	87 %
	Francophones au Québec	89 %	85 %	83 %	89 %	96 %
	Les 2 majorités confondues	71 %	57 %	75 %	84 %	92 %
4.2 Appui à l'enseignement	Anglophones hors du Québec	68 %	59 %	75 %	78 %	91 %
	Francophones hors du Québec	88 %	84 %	84 %	88 %	92 %
	Les 2 majorités confondues	73 %	61 %	77 %	82 %	92 %
4.3 Appui au service dans les bureaux de poste	Anglophones hors du Québec	55 %	43 %	63 %	72 %	81 %
	Francophones au Québec	84 %	77 %	79 %	84 %	92 %
	Les 2 majorités confondues	62 %	46 %	68 %	77 %	86 %

(suite à la page suivante)

FRÉQUENCE DES CONTACTS AVEC L'AUTRE LANGUE

4 FRÉQUENCE DES CONTACTS DE LA MAJORITÉ AVEC L'AUTRE LANGUE ET APPUI AUX SERVICES POUR LA MINORITÉ DE LA PROVINCE (suite)

		TOTAL	JAMAIS	A L'OCCASION	1-2 FOIS PAR SEMAINE	TOUS LES JOURS
4.4 Appui au service dans les grands magasins	Anglophones hors du Québec	41 %	29 %	47 %	51 %	75 %
	Francophones au Québec	81 %	74 %	76 %	78 %	89 %
	Les 2 majorités confondues	51 %	32 %	56 %	62 %	82 %

ANNÉES D'ÉTUDE DE L'AUTRE LANGUE

5 APPRENTISSAGE DE L'AUTRE LANGUE ET APPUI AUX SERVICES DESTINÉS À LA MINORITÉ PROVINCIALE

		TOTAL	0	1-2 ANS	3-4 ANS	5 ANS ET PLUS
5.1 Appui aux services hospitaliers	Anglophones hors du Québec	65 %	54 %	59 %	65 %	79 %
	Francophones au Québec	89 %	92 %	87 %	84 %	90 %
	Les 2 majorités confondues	71 %	60 %	63 %	69 %	83 %
5.2 Appui à l'enseignement	Anglophones hors du Québec	68 %	58 %	63 %	66 %	82 %
	Francophones au Québec	88 %	89 %	79 %	85 %	89 %
	Les 2 majorités confondues	73 %	64 %	66 %	70 %	85 %
5.3 Appui au service dans les bureaux de poste	Anglophones hors du Québec	55 %	41 %	49 %	55 %	73 %
	Francophones au Québec	84 %	86 %	80 %	77 %	87 %
	Les 2 majorités confondues	62 %	49 %	54 %	61 %	78 %
5.4 Appui au service dans les grands magasins	Anglophones hors du Québec	41 %	31 %	37 %	35 %	56 %
	Francophones au Québec	81 %	86 %	76 %	76 %	82 %
	Les 2 majorités confondues	51 %	40 %	44 %	44 %	44 %